



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 16 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : E. GAZEL (POUVOIR A MONSIEUR DURAND)

Étaient absents : P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE.

Secrétaire de séance : MONSIEUR LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR DARDE, DIRECTEUR DU POLE DEVELOPPEMENT URBAIN ET TERRITORIAL



Monsieur le Maire :

« Mesdames, Messieurs je vous propose de pendre place.

Bruits de fonds

Mesdames, Messieurs les élus je vous propose de commencer ce Conseil municipal et je vous demande de prendre place et de trouver le calme et je demande à la Direction Générale des Services de faire l'appel. »

18h30 – Ouverture de la séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire :

« Bien ! Mesdames, Messieurs, je pense qu'il y a une demande d'intervention, nous allons suspendre le Conseil municipal après l'appel pour permettre l'expression au sujet des compteurs Linky. »

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil municipal

Monsieur le Maire

« Nous reprenons donc le cours du Conseil municipal. »

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal

Monsieur le Maire

« Nous allons procéder à l'élection du secrétaire de séance, donc Monsieur LEFEVERE.

Nous allons approuver le compte-rendu du précédent Conseil, donc pas du précédent, de la séance du 6 juillet du Conseil municipal, donc y a-t-il des remarques sur ce compte-rendu ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Juste, Pascale BARAILLE était marquée présente, alors qu'elle n'était pas là depuis quelques temps, quoi voilà, c'est tout. »

Monsieur le Maire

« Très bien ! Sur le Conseil du 6 juillet. D'accord ! Donc, cette remarque étant faite, je mets le compte-rendu aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. »

Le compte-rendu est adopté

Monsieur le Maire

« Je voudrais faire deux petites communications :

- Donc je vous prie de bien vouloir transmettre, puisque cela a été fait hier en Conseil de communauté, je souhaitais le faire ce soir en Conseil municipal, donc je prie de bien vouloir transmettre les félicitations du Conseil municipal à Madame GAZEL pour sa désignation en tant que vice-présidente de la Région ;
- Et ensuite je voudrais que le Conseil municipal puisse s'associer donc aux félicitations et aux remerciements pour l'ensemble de l'équipe de la Cuisine Centrale, puisque vous avez pu voir aujourd'hui dans la presse que notre Cuisine Centrale a été élue, donc a remporté le premier prix d'un concours qui s'appelle « *Les Victoires des Cuisines Rebelles* », « *des Cantines Rebelles* », qui parmi une cinquantaine donc de Collectivités concurrentes ont été sélectionnées, d'abord sur dossiers. Il ne restait plus que trois dossiers en lice et sur ces trois dossiers, un jury composé de chefs cuistos et cuisiniers ont choisi donc la Cuisine Centrale de Millau pour les Collectivités de notre strate, ce qui montre tout l'engagement de la Collectivité et à ce prix je tiens à associer Josette HART, qui a sous le précédent mandat, donc lancé cette démarche de cantines bio à la Cuisine Centrale et nous avons eu le plaisir de l'associer tout à l'heure, donc devant la presse à ce prix et bien évidemment saluer tout le travail que fait Julien AIGOUY, qui gère et manage l'équipe de la Cuisine Centrale et chaque membre de son équipe, voilà. Donc, je souhaitais que nous puissions saluer ce prix de la part de nos services qui montre l'engagement de la Collectivité pour non seulement le bien-manger, le manger bio, mais aussi tout le travail qui est fait sur circuits courts. Voilà donc, je vous demande que nous nous associons toutes et tous aux félicitations de la Cuisine Centrale, voilà.

Ceci étant dit je vous demande de bien vouloir accepter l'intégration donc au Conseil municipal de trois délibérations qui vous ont été présentées en début de Conseil, qui ont été posées sur la table, donc je propose l'intégration de ces trois délibérations. Y a-t-il des remarques particulières ? Donc, nous pouvons les intégrer à l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Ceci étant dit le premier point de l'ordre du jour c'est de façon habituelle l'énumération des décisions du Maire et encore une fois comme nous le faisons depuis un certain nombre de Conseils maintenant, je vous propose de faire part de certaines remarques si vous en avez et en tout cas de vous dispenser de l'écoute longue et fastidieuse de la lecture de chacune de ces décisions.

Donc, y a-t-il des remarques sur l'ensemble des décisions portées à votre connaissance ? S'il n'y en a pas, donc le point 1 est donc terminé. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption".

« Le point n° 2 est désormais l'information qui doit être portée au Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice de droit de préemption. Donc, vous pouvez constater que sur la liste qui vous a été fournie, nous n'avons pas fait valoir nos droits à préemption, il s'agissait de bâtiments donc :

- Rue Alsace Lorraine ;
- Un, rue des Fasquets ;
- Un, avenue de Calès ;
- Un, rue Cantarane ;
- Un, rue Peyrollerie ;
- Un, rue Droite ;
- Un, rue Ferrer ;
- Un, rue Henri Froment ;
- Un, rue de la Croix Vieille ;
- Un, avenue Jean Jaurès ;
- Un, rue de la Liberté ;
- Un, rue François Fabié ;
- Et un, dans la résidence de la Tour du Stade, donc impasse Merviel.

Donc, vous avez les informations relatives à ces ventes qui apparaissent dans le tableau et encore une fois, la Collectivité n'a pas préempté dans ces cas.

La délibération suivante est la délibération n°3, Monsieur ASSIER, concernant le protocole... »

Monsieur ALIBERT

« Monsieur le Maire, s'il vous plaît, j'ai levé le doigt... »

Monsieur le Maire

« Oui. Pardon, Monsieur ALIBERT. »

Monsieur ALIBERT

« Je voudrais intervenir sur la délibération précédente. »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Monsieur ALIBERT

« Vous n'avez pas levé la tête, vous avez... Oui, moi je suis un peu surpris par cette liste de locaux d'habitations diverses. On dirait le catalogue d'une agence immobilière. Je ne vois pas très bien où est l'intérêt de la Commune entre un appartement à la Tour de la Résidence du Stade, un appartement, avenue de Calès... Jusqu'à présent il y avait des programmes de revitalisations urbaines. On achetait des biens qui étaient destinés à... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais je vous rappelle que nous n'avons pas acheté, Monsieur ALIBERT ! »

Monsieur ALIBERT

« Non, mais je ne dis pas qu'ils ont été préemptés, la Commune les a acquis. »

Monsieur le Maire

« Non, pas du tout. Si on n'a pas préempté, c'est qu'on n'a pas acquis, Monsieur ALIBERT ! »

Monsieur ALIBERT

« Bon, alors je n'ai pas compris ! »

Monsieur ??????????

« ?????????????? »

Monsieur le Maire

« Non. Si vous voulez, désormais nous sommes obligés de vous faire part, de la même façon qu'il y a eu l'énumération des décisions du Maire, de tous les locaux qui sont soumis à déclaration d'intention d'aliéner et sur lesquels nous n'avons pas la possibilité de préempter. Dans tous les cas qui vous ont été donnés là, effectivement et je vous rejoins, ils ne correspondent absolument pas à la politique de la Collectivité, donc nous n'avons pas préempté, voilà. »

Monsieur ALIBERT

« Je n'avais pas compris ! »

Monsieur le Maire

« Je vous en prie. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 03 :

3. "Protocole Participation Citoyenne"

« Bien, bonsoir à tous. Donc cette délibération porte sur le protocole de participation citoyenne.

Considérant que la Municipalité est attentive à la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que le souhait de renforcer la sécurité de proximité rendue par la Police Nationale ;

Considérant que le développement de partenariat de prévention entre citoyens et services de l'État chargés de la sécurité apparaît comme une solution civique et solidaire ;

Considérant qu'il convient de signer un protocole à cet effet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes du protocole qui est joint, établissant un dispositif de participation citoyenne ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à accomplir les démarches nécessaires en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, s'il n'y a pas de... Oui, Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Pourquoi, on met ça par écrit et sous forme juridique vraiment encadrée là ? Parce que ça se fait tout le temps..., là j'ai l'impression de me retrouver à Vichy là, dans les années 40, là. Quand je m'en vais en vacances, je le dis à mes voisins, c'est tout quoi, il n'y a pas besoin de passer par..., enfin il me semble. »

Monsieur le Maire

« Vous avez une très bonne pratique, ce n'est peut-être pas le cas de tout le monde. En tout cas, je pense que le Préfet de l'Aveyron sera sensible à votre comparaison.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, moi je pense que Millau quand même est une Ville assez calme, même si évidemment il y a des cambriolages comme partout. Je crois aussi qu'à Millau et je rejoins un peu les propos de Monsieur CHIOTTI, les gens se connaissent, on a des voisins. Est-ce qu'on a vraiment besoin d'un tel gadget ? Je ne le crois pas. Les choses fonctionnent avec du bon sens depuis toujours. Évidemment quand les gens partent en vacances, je ne crois pas, Monsieur le Maire, qu'on puisse faire l'économie de prévenir les voisins, qu'on les connaisse ou qu'on les connaisse moins bien. Donc et c'est vrai que moi aussi, je trouve que ce cadre me paraît assez inutile pour une petite ville comme Millau, qu'on connaît tous. Personnellement, je ne me promène pas dans les rues de Millau avec un sentiment de danger, voilà. Je rejoins les propos de Monsieur CHIOTTI aussi. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur FABRE. Donc, je vous propose de mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Deux voix contre. Trois voix contre. Alors, je recommence. Y a-t-il des voix contre ? Trois voix contre. Des abstentions ? Deux, trois, quatre abstentions. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 26 voix pour

3 voix contre

(Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)

4 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Nadine TUFFERY)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :

4. "Tarifs des services publics 2018"

« Alors, la liste des tarifs publics pour 2018, je n'ai pas de commentaire à vous faire, parce que ce serait plutôt répondre à vos questions, parce que je ne vais pas descendre la totalité des listes et des tarifs. Je vous rappelle que chaque année on vote les tarifs pour les différentes prestations qui sont fournies sur la Ville, tant sur les Sports, que sur la Culture, que sur les tarifs des Droits de Cimetière, que sur les Occupations de salle... Vous avez l'exhaustivité en synthèse, les tarifs n'ont pas été modifiés par rapport à ce qui se faisait l'année dernière. Il y a une décision qui est importante qui est prise sur les tarifs qui concernent la Culture essentiellement, c'est la Médiathèque. Vous savez qu'on était en gratuité jusqu'au 31 décembre 2017 et que cette gratuité pour les jeunes Millavois et les Communes de la Communauté de Communes est prorogée pour l'année 2018 pour les personnes de moins de 18 ans. Voilà, c'est la principale décision, pour le reste c'est essentiellement inchangé et quelques petits ajustements. Alors si vous avez lu la délibération, on pourra peut-être répondre à vos questions, mais je ne vais pas descendre l'intégralité des tarifs ce serait fastidieux, sans grand intérêt et très long. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je vous propose de mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cinq abstentions. Donc, cette délibération est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 27 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

5. "Budget principal de la commune : Décision Budgétaire Modificative n°4"

« Alors, la délibération... dans les délibérations qui vous ont été mises sur la table, alors ce n'est pas une nouvelle délibération, c'est que dans le package complet des délibérations, il y avait une omission, il a fallu la ressortir et donc elle annule et remplace celle que vous trouverez dans votre dossier, parce que je pense que vous en avez une dans le dossier du Conseil municipal. »

Monsieur ??????????????

« ??????? »

Monsieur DIAZ

« Si, justement c'est celle qui vous a été remise, parce qu'il y a des modifications. Enfin essentiellement une modification. Alors, pour vous reprendre en synthèse comme nous faisons habituellement, donc là c'est la quatrième décision modificative et donc l'avant dernière avant la clôture du budget, puisqu'on en passera une en décembre. Alors, sur la page n°2, les pages qui vous intéressent sont les pages n°2 et 3. On vous fait une synthèse des principales écritures comptables concernant le budget principal de la Ville et donc les commentaires à vous faire sont les suivants :

Sur la section de fonctionnement :

- Il y a une première écriture d'un montant significatif de 27 946 €, qui concerne les Espaces Verts, qui ont été économes en fonctionnement et les économies réalisées sur le budget sont transférées sur le budget investissement dépenses que vous trouverez page suivante, puisqu'ils vont faire l'acquisition de 45 000 € de matériels pour les Espaces Verts, qui seront financés à hauteur de 27 946 € par une économie sur le budget de fonctionnement. « Bravo à la vertu » pour les Espaces Verts ;
- Ensuite il y a une ligne, c'est celle-là qui a été modifiée par rapport à votre DM, vous deviez avoir 70 000 € et vous avez 104 000 € dans la nouvelle. D'accord ! Alors, commentaire à vous faire sur la masse salariale, il faut..., je ferais les commentaires sur deux lignes en même temps, la ligne de dépense où on augmente les crédits de masse salariale de 104 000 € et de même dans les recettes de fonctionnement la ligne, vous voyez, réduction remboursement pour maladie 100 000 €, ce qui revient à dire que le budget recettes / dépenses sur le personnel de la Ville est impacté à hauteur de 204 000 € en négatif, quand même, ce qui n'est pas rien, ça représente 1,3 % du budget global sur la masse salariale ;
- Alors, les commentaires si vous voulez à vous faire sur la partie déjà des 104 000 €. Alors, il y a plusieurs choses là-dessus, c'est qu'on a eu une comptabilisation..., on a eu une augmentation quand même assez significative des jours de maladie, comme beaucoup de Collectivités, d'ailleurs entre 2016 et 2017, puisqu'il y a eu une augmentation de près de 50 % des jours de maladie ordinaire, donc il a fallu faire des remplacements et les 104 000 € que vous trouvez là sont essentiellement consécutif à des remplacements ponctuels suite à maladie, ça c'est le premier point.

- Le deuxième point concernant les recettes 100 000 €, ça c'est tout simplement pour une écriture comptable, c'est qu'en fait, on avait déjà comptabilisé l'écriture parce que la Trésorière l'avait passée en recettes. Ce sont des remboursements d'assurance maladie à hauteur de 100 000 €, qui avaient déjà été passés sur l'exercice 2016, donc en repleignant le budget on s'est rendu compte qu'elles avaient été mises sur 2017, en fait elles sont de 2016, donc il faut diminuer le budget recettes de 100 000 €. Alors, ce qui est important c'est que par rapport au BP qui avait été présenté sur la masse salariale, on avait prévu un atterrissage à 15 100 000 € de masse salariale sur la Ville et sauf événement majeur, on devrait terminer à 15 108 000 €, soit un dépassement de 100 000 € par rapport à ce qu'on avait prévu, ce qui ramène à 15 000 000 € représente moins, de l'ordre de 0,6 à 0,7 % d'augmentation, voilà et tout ça se sont des chiffres avec les salaires déjà provisionnés pour le mois de novembre et décembre et c'est d'ailleurs pour ça qu'on vous passe l'écriture aujourd'hui, c'est que vis-à-vis des contraintes qu'on a vis-à-vis du Trésorier payeurs, Madame ROUCAUTE, notre délibération du mois de décembre est trop tardive, par rapport à la date des payes du mois de décembre, donc on passe l'écriture de régularisation globale sur ce mois-ci ;
- Une réduction, vous voyez, dans les dépenses aussi, ce qui est en fait une dépense en moins, la réduction de subvention au CCAS, on passe l'écriture, on en avait déjà parlé, puisqu'on avait donné une subvention d'équilibre qui était de 120 000 € et 50 000 € suffisait, donc bien évidemment on ne va pas laisser les 70 000 € au CCAS, on les reprend ;
- La participation financière de l'aire de Brocuèjous, je vous rappelle que ça c'est un accord qui est quasi non limité dans le temps avec le Département, qui finance aussi l'aire de Brocuèjous pour une somme de 25 000 € et on ne l'a pas inscrit de manière durable, donc chaque année on l'inscrira, l'objectif étant ci-possible d'en sortir ;
- Des compléments de crédits à la Maison du Peuple, 58 000 €, ça j'ai déjà eu l'occasion d'en parler, il faudra qu'on travaille d'ailleurs avec Karine ORCEL sur un système puisque la Maison du Peuple développe des spectacles et donc génère des recettes, donc on leur inscrit un crédit en plus en dépenses, puisque ces dépenses sont couvertes par des recettes, mais budgétairement ça pose un problème parce qu'on a un décalage de trésorerie, donc on sait le suivre au travers du budget analytique de la Maison du Peuple, en revanche en terme de comptabilité publique, c'est très difficile, on est obligé de créditer des montants pour engager des dépenses qui seront couvertes par les recettes. Mais malheureusement, on ne sait pas faire autrement et je n'ai pas vocation à revoir la comptabilité publique ;
- Et on a aussi une bonne surprise, c'est que sur les crédits concernant les assurances, c'est surtout le contentieux, la Ville a eu assez peu de contentieux, ce qui nous permet de reprendre 43 000 € sur les crédits qui étaient mis au niveau des assurances et du contentieux ;

Sur les recettes :

- Je vous en ai parlé pour les remboursements maladies ;
- Alors, il y a une mauvaise surprise sur les recettes, c'est la baisse de la Taxe d'Habitation à hauteur de 139 000€ ;

Excusez-moi, si vous pouviez éviter de chuchoter parce que comme j'ai mal à la gorge, ça me fait forcer la voix et après je vais devenir totalement à phone.

- Sur les réductions de la TH, vous savez qu'on avait mis en place la taxation des logements vacants en 2015, on prévoyait un produit fiscal qui était de 350 000 €, je rappelle que ça revenait à taxer les logements qui sont vacants, qui ne sont pas mis en location au-delà de deux ans, d'accord ! Donc ça fonctionne il y a pas mal de logements qui ont été réintroduit sur le marché et en revanche par contre l'administration fiscale a le pouvoir de dire aux personnes qui ne veulent pas payer cette Taxe d'Habitation en justifiant de l'état de leur logement, c'est de leur appréciation de dire : « On vous dégrève ou on ne vous dégrève pas. » Donc en fait, l'administration fiscale a quand même pas mal dégrèvé et on peut considérer qu'on aura environ 120 000 à 130 000 € de moins de produit fiscal sur les logements vacants, pour des logements qui sont considérés comme inlouables ou avec des travaux qui sont largement supérieurs à la norme, c'est-à-dire 25 % de la valeur vénale du logement, donc on sait maintenant comment on atterrit sur la taxe des logements vacants, ce sera chaque année de même nature, on va pouvoir régulariser ;
- Nous avons une recette en moins venant de la Communauté de Communes, puisque je vous rappelle que la Communauté de Communes nous donne des dotations de compensation et que là nous avons deux dossiers, les deux dossiers sont résumés sur cette ligne : le PLUi et les ZAE, alors excusez-moi des termes, le PLUi, c'est vous savez, le Plan Local d'Urbanisme, on l'a transféré à la Communauté de Communes, il y a eu une étude qui a été très, très lourde, qui en fait, avait été provisionnée par personne, en fait l'info était complètement passer à l'as, les études sur ce dossier-là ont coûté 400 000 € à la Communauté de Communes, comme ordre de grandeur et bien évidemment la Communauté de Communes a dit : « Il n'est pas question qu'on paye ! ». Donc il faut que ce soit les Collectivités membres, en l'occurrence les quatorze Communes qui payent ces études, il faut savoir que ça coûte 86 000 € en 2017 à la Ville, 86 000 en 2018 et 86 000 € en 2019.

Donc, on l'éponge sur trois ans parce que je n'ai pas souhaité dire : « Je vous paye la totalité, soit près de 250 000 € sur un exercice comptable. » Donc ça c'est la première chose et nous avons aussi transféré les ZAE, c'est-à-dire les Zones d'Activités Économiques, donc c'est essentiellement les deux zones qui se trouvaient sur la partie le long du Tarn, zone de l'Europe, qui maintenant sont de périmètre compétence Communauté de Communes, donc en fait, quand on leur transfère ce territoire géographique, ils vont s'occuper de la voirie, de l'entretien, de l'éclairage, etc. On a évalué la charge que ça représentait à la Ville quand on la gérait, elle est de 44 000 €, donc chaque année maintenant par rapport à la dotation de compensation, la Communauté de Communes nous versera 44 000 € de moins pour quelque part, payer les charges afférentes à l'entretien de ces zones d'activités, voilà ;

- Donc on régularise aussi différentes participations qu'on reçoit « au fil de l'eau » de confirmation, donc c'est à la fois la Région, le Département, les mécènes pour la Maison du Peuple, c'est les partenariats, pour un montant global de 60 000 € ;
- Et on fait une reprise partielle pour équilibrer le budget de fonctionnement du solde qui sera positif du budget annexe de stationnement à hauteur de 31 000 €.

Voilà les principales écritures sur le budget de fonctionnement.

Derrière vous avez toute la partie concernant les investissements :

- Donc il y a une première écriture puisqu'on fait l'acquisition de biens immobiliers à Cantaranne et NIVOLIEZ pour 162 600 € ;
- Et les fameux crédits pour l'acquisition de matériels pour les Espaces Verts qui sont couvertes partiellement par des économies sur le budget de fonctionnement.

Dans les recettes :

- Nous passons une écriture de crédit annulé concernant la cession d'un immeuble, une maison à Caussignac qui est passée en contentieux, puisqu'en fait on pensait que cette maison serait vendue, donc dans les comptes on avait mis une recette, la vente devient plus que compliquée parce que c'est contentieux, donc d'un point de vue sincérité comptable, je ne peux pas garder 200 000 € de recettes dont je n'ai aucune visibilité quant à la date de perception, si tant est d'ailleurs qu'on perçoive un jour cette recette et qu'elle soit de ce montant. Donc on régularise et on l'enlève des recettes potentielles ;
- Il y a la vente d'un terrain Cartayre pour 71 769 € ;
- Et ensuite vous avez deux écritures, vous voyez, qui s'équilibrent concernant la revente d'un immeuble ORI et le prêt relais, donc en fait, ça c'est un immeuble qui est rue de la Capelle, qui était préempté dans le cadre de l'ORI, donc la valorisation du Domaine, même si certains disent que l'immeuble est clairement surévalué, nous on n'a pas choix, on passe par les Domaines. Les Domaines donc l'ont évalué à 469 000 €, mais eu égard à la localisation de l'immeuble, l'opportunité de vente n'est pas immédiate, donc nous on souhaitait passer une écriture d'acquisition / cession pour neutraliser l'opération, mais comme on n'a pas de visibilité sur la vente de cet immeuble, nous allons financer cette acquisition par un emprunt relais jusqu'à ce que le bien soit vendu et nous ne payerons, bien évidemment, que les intérêts intercalaires du prêt relais, ce qui comme ordre de grandeur sur un an, on est des taux à peine de 1 %, vont générer 4 000 à 5 000 € de frais financiers par an, s'il est revendu dans l'année, ça nous aura coûté 4 000 à 5 000 €, même si on peut calculer qu'on a aussi une perte puisque cet immeuble appartenant maintenant à la Ville, on ne va plus percevoir la Taxe Foncière et ça, ça va nous coûter 12 000 € de perte fiscale, chaque année évidemment.

Donc voilà pour la DM concernant la Ville, il y a tout un tas de petites autres écritures dont vous avez les tableaux comptables joints, que je ne vous commente pas parce qu'il n'y a pas de chose particulière.

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur DIAZ. Avez-vous des questions ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Puisque ça concerne les finances de la Ville, cette augmentation des crédits « masse salariale pour remplacement » m'étonne un peu. Ni la grippe, ni la sécheresse, ou les chenilles processionnaires, ni les compteurs qui ne sont pas installés, ne peuvent expliquer une telle hausse des journées de maladie. Comment expliquez-vous cette hausse de jours maladie ? Moi, ça m'inquiète un peu de la part du personnel municipal, voilà. »

Monsieur DIAZ

« En ce qui concerne ?????????? »

Monsieur le Maire

« Madame HELLI. »

Madame HELLI

« Moi, je vais essayer de vous l'expliquer avec les chiffres que j'ai. Sachez qu'il y a trois types de maladie :

- Il y a la maladie ordinaire, donc c'est tout ce qui est les petites maladies inférieures à un an de durée, je ne sais pas si on entend bien ?

- Ensuite on passe en longue maladie, donc là c'est pour les agents qui sont en longue maladie supérieure à un an et inférieure à un an ;
- Et ensuite vous avez les longues maladies, c'est vraiment les maladies qui vont jusqu'à cinq ans, entre trois ans et cinq ans.

Pour vous donner des chiffres entre 2016 et 2017, on a une augmentation c'est vrai de 50 %, alors qui est dû à quoi ? Pour maladie ordinaire, je vous parle, sachez qu'actuellement on a quatorze agents qui sont en maladie grave, ce n'est pas des petits bobos, c'est n'est pas des rhumes comme vous dites et donc moi j'ai fait le calcul... »

Monsieur FABRE

« ...j'ai posé une question... »

Madame HELLI

« Oui, mais je vous réponds... »

Monsieur le Maire

« Mais qui sont en maladie grave, mais qui ne sont pas considéré en longue maladie. »

Madame HELLI

« Voilà, c'est ça l'explication, elle est là. »

Monsieur le Maire

« Et pourtant c'est considéré dans les maladies ordinaires, donc c'est... »

Madame HELLI

« Voilà, en fait c'est ça, si vous faites le calcul rien qu'avec ces quatorze agents, 14 x 365, on arrive déjà à 5 000 jours par an. Tant qu'ils n'ont pas atteint le un an, en fait ils sont en maladie ordinaire, mais ce ne sont pas des cas de petites bobologies. Voilà l'explication, enfin l'éclairage que je peux vous apporter.

Ensuite, comme toutes les Collectivités, c'est sûr qu'on a un taux d'absentéisme important pour cela si vous regardez le taux d'accident du travail, il est autour de 4 % d'augmentation entre 2016 et 2017, je veux dire on a quand même des Comités où l'on s'occupe de l'hygiène de la santé de nos agents.

Ensuite après pour tout ce qui est maladie ordinaire, on ne peut pas faire grand-chose, voilà en espérant que là avec le jour de carence qui va être mis en place ça atténuera peut-être les petits arrêts, on va dire, voilà. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi j'entends bien les explications de Madame HELLI. Mais j'avoue que je suis effarais d'une décision modificative qui augmente 100 000 € d'un côté, 200 000 € de l'autre. Je sais bien que vous portez une attention toute particulière aux employés municipaux, mais je persiste à penser qu'il y a quand même un..., qu'il règne un certain malaise au sien de la Mairie et des employeurs municipaux, notamment parce que cette augmentation elle ne s'explique pas que par une dizaine ou quatorze maladies graves. Je pense qu'il y a un réel problème derrière. »

Monsieur le Maire

« Ben, écoutez, vous vous renseignerez, sans aucun problème au service RH sur la nature de malheureusement nos agents qui sont malade et vous verrez qu'il n'y a pas de, j'allais dire, de contexte particulier. »

Madame HELLI

« Après dans les 104 000 €, il n'y a pas que la maladie. Il y a aussi la mise en place de la MESA. Nous avons voulu apporter un renfort en terme d'effectif pour permettre une bonne ouverture, là ça a représenté quand même trois agents à temps plein depuis l'ouverture de la MESA. Il y a aussi la plage qui a été ouverte cet été, qu'il a fallu aussi sécuriser, mettre un Sauveteur, enfin voilà. Plus quelqu'un aussi pour l'entretien des espaces verts. »

Monsieur le Maire

« Avez-vous d'autres questions ? Moi, je voudrai amener une précision quand même sur le bâtiment de la rue de la Capelle, parce que je voudrais que les choses soient bien comprises. Le bâtiment de la rue de Capelle concerne un bâtiment qui était visé par l'opération ORI, qui a été lancée il y a quelques années, ce devait être en 2011 ou 2012, quelque chose comme ça, qui visait neuf bâtiments dans le centre ancien. Le principe d'une opération ORI, c'est tout simplement, on identifie des bâtiments ou des copropriétés qui sont dites dégradées et sur lesquels si ce sont des bâtiments, on souhaite avoir une action forte pour les revaloriser en mettant en place cette procédure d'ORI, qui s'articule autour d'un accompagnement, d'une animation donc qui a été faite par un Cabinet spécialisé pour amener les propriétaires individuels ou les copropriétés à revaloriser leurs biens de façon à tenter de résorber cette habitat insalubre. Et que la procédure, dans la procédure de l'ORI, la disposition ultime si après toutes les opérations dans la chronologie qui est très organisée, qui est très normée, réglementairement d'animations de la part du Cabinet et de l'avocat qui suit ce dossier, le propriétaire ne veut pas remettre son bâtiment en état, la mesure ultime, encore une fois fixée par la loi est l'expropriation. Donc malheureusement sur les neuf bâtiments qui ont été identifiés donc lors de la mise en place de l'ORI, dans la période que j'ai indiqué, deux bâtiments qui ont le même propriétaire en fait, n'ont pas..., enfin le propriétaire n'a pas voulu rentrer dans une phase de, comment dire, de travaux de son bâtiment et donc le Préfet du Département a pris un arrêté de cessibilité qui est l'évolution de l'opération d'ORI. Il est évident que cet arrêté de

cessibilité implique que la Ville devient acquéreur du bien sur la base d'un prix fixé par les Domaines, ce qui est là-aussi, je dirais, malheureusement dans ce cas les règles en matière d'urbanisme, qui est, je rejoins les propos de Monsieur DIAZ, qui nous a fortement surpris, puisqu'en ce qui nous concerne et pour nous le prix fixé par les Domaines ne nous semble pas être la valeur réelle du bien. Mais malheureusement nous sommes dans le cadre donc de cette procédure ORI et de l'évaluation des Domaines. Et bien évidemment comme l'a indiqué Monsieur DIAZ, la Ville n'a pas vocation à porter ces deux biens, l'idée c'est très rapidement établir un cahier des charges et revendre le bien le plus rapidement possible.

Avez-vous des questions à nouveau sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Trois, quatre, cinq, six voix contre. Des abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie. »

**Adoptée par 24 voix pour
6 voix contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :

6. "Budget annexe de stationnement : Décision Budgétaire Modificative n° 3"

« DM 3 sur le stationnement... »

Monsieur le Maire

« Ton micro, Daniel ! S'il te plaît ! »

Monsieur DIAZ

« Il y a donc deux opérations sur la DM, une en fonctionnement, une en investissement. Alors, la première écriture concerne une baisse des recettes des horodateurs, c'est prévisionnel jusqu'au 31 décembre, puisqu'on travaille sur le budget annexe qu'on a évolué à 60 000 €, alors ça s'explique par deux choses :

- En majeur l'opération dépenalisation du stationnement va nous obliger à changer les horodateurs et je crois que la période c'est novembre / décembre, ça doit être terminé fin décembre. Alors évidemment comme on va changer les horodateurs, on va être pénalisé sur des places qui momentanément ne seront pas payantes, c'est la première chose ;
- Et deuxièmement, il y a eu pas mal de travaux en Ville qui ont été fait sur la fibre, qui ont aussi neutralisé des emplacements de stationnement payant.

Donc l'incidence de ces deux phénomènes nous amène à dire que le reversement du budget annexe de stationnement par rapport aux prévisions sera de l'ordre de 60 000 €, c'est de l'évaluation mais on passe l'écriture comptable.

Et la deuxième c'est en investissement, on le fait tout simplement une reprise de crédit concernant le financement de matériels pour les mini-parks, on avait prévu une enveloppe budgétaire de 255 000 €, elle était légèrement surévaluée, donc on fait une reprise de 43 360 € donc sur la partie investissement dépenses. Voilà, pour le budget annexe. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui. Moi bon, cette dépenalisation au niveau des recettes actuellement, Monsieur DIAZ, j'ai une question pour vous. Quel est le montant des recettes que la Ville rapporte, enfin que la Ville reçoit au niveau du stationnement et des PV, dirons-nous ? »

Monsieur DIAZ

« Globalement le budget total des amendes plus stationnement est de l'ordre de 450 000 €. »

Monsieur DURAND

« 450 000 €. Et une fois que sera mis en place la dépenalisation, quel est le montant attendu ? »

Monsieur DIAZ

« Ah ! Alors là, ça c'est... »

Monsieur DURAND

« Les estimatifs du moins ! »

Monsieur DIAZ

« Non, oui c'est estimatif puisque je vous rappelle effectivement dans la dépenalisation on va faire de trois zones payantes : rouge, orange, vert, on passe à une zone payante qui est la zone rouge et je crois que ça divise quasiment par deux le nombre de places payantes, 660 au lieu de 1 200, enfin je dis ça de mémoire, mais ma mémoire parfois me

trahit surtout quand j'ai de la fièvre. Et on va créer aussi des places de stationnement gratuites en zone bleue. Nous on a évalué que par rapport au nombre de places payantes en faisant quand même augmenter la rotation de la Police Municipale sur cette zone rouge, puisque la zone à couvrir sera beaucoup moins importante, donc on escompte que la Police Municipale effectivement puisse davantage voir si les stationnements sont payés. On l'a passé à date dans la prévision de budget de 2018, même si on n'a pas encore présenté le budget. On considère que l'impact peut être de l'ordre de 200 000 à 250 000 € de moins de recettes. Alors, ce qui est prévu, moi j'ai demandé à Madame BACHELET évidemment, en disant : « Dans tous les dossiers, il y a des dossiers chauds. Le dossier du stationnement en est un au titre de 2018 et de regarder dès la fin du premier trimestre 2018, quel sera le montant de ce qu'on va percevoir en stationnement, puisque bien évidemment le stationnement, il y a un phénomène de saisonnalité, si on connaît le montant des recettes sur 2017 sur douze mois, la règle de pondération sera valable sur 2018 et on pourra faire une projection en fin d'année et là on régularisera partiellement ou totalement par rapport à ce qu'on a mis au BP. » Quoi voilà, moi ce que je peux dire, mais bon, on n'a pas trop de visibilité sur la question. »

Monsieur DURAND

« C'est dingue ! »

Monsieur le Maire

« Oui, Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui. Non, moi j'avoue que ce dossier je ne le sens vraiment pas. Une baisse en fin de 100 000 €, ça risque d'impacter tous les budgets de tous nos collègues présents et c'est vrai qu'on va un peu à tâtons. Mais comme vous aviez dit, on pourra peut-être réadapter en fonction, mais ? »

Monsieur le Maire

« Ben, disons que... je vais laisser la parole à Monsieur GINESTE. Nous allons à tâtons dans la mesure où ça va être une grande expérience pour tout le monde, pas spécialement pour Millau... »

Monsieur DURAND

« Oui. Oui. »

Monsieur le Maire

« Alors, on peut lire ici ou là qu'une multitude..., enfin il y a une grande diversité de propositions qui est faite, puisque les Collectivités, il n'y a plus de régime unique, je dirais, donc les Collectivités sont libres de faire ce qu'elles veulent et je pense qu'effectivement à mon avis dans de nombreuses Communes il y aura des phases de réadaptations qui me sembleront nécessaires. Mais là encore une fois, je suis d'accord avec vous, on va à tâtons. Mais toutes les Collectivités vont à tâtons. Monsieur GINESTE. »

Monsieur GINESTE

« Oui. Moi, je voulais simplement dire, je fais abstraction de l'aspect financier, ce n'est pas ma partie. Mais ce qu'on a souhaité privilégier nous à la Mairie, c'est le côté économique du centre-ville au niveau des commerçants. On sait très bien que si on arrive à accentuer la rotation, on aura un meilleur turnover donc au niveau des clients et donc un commerce en centre-ville qui est devenu un vaste centre commercial avec le centre commercial de la Capelle et toute sa périphérie. Donc, l'idée c'est qu'on ait vraiment, pour les clients potentiels, la possibilité de se garer à tout moment à plein d'endroits pendant une heure trente. Alors, on est conscient qu'on peut avoir effectivement une perte financière par rapport à ça, mais après ça peut effectivement s'ajuster par des compléments de zones payantes, ce n'est pas impossible à l'avenir qu'on le fasse progresser, mais à aujourd'hui c'est notre pari, oui. »

Monsieur le Maire

« Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, je vois qu'il n'y a personne de vraiment convaincue sur ce dossier, que ce soit Monsieur GINESTE, qui dit : « On peut perdre de l'argent. ». Alors, qu'on va perdre de l'argent, je vous rassure, la question..., la réponse à votre questionnement on le connaît. Quand Monsieur DIAZ évoque le surcroît de travail de la Police Municipale, enfin... quand vous avez dit que la Police Municipale allait davantage tourner parce que sur un pôle réduit, les mimiques de Monsieur ASSIER nous montrent qu'il n'est pas sûr du coup non plus. Qu'il a fait..., je vous ai vu. Non, mais je veux dire ce n'est pas rassurant du tout. C'est un gros cadeau, hors de prix, c'est un cadeau hors de prix, qui est fait au commerce Millavois, voilà. Peut-être au détriment de la population, alors qui va se faire matraquer derrière. Les habitants du centre-ville... »

Bruits dans la salle

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît ! »

Monsieur ALIBERT

« Les habitants du centre-ville, comment vont-ils réagir ? Et combien de temps..., alors moi la question que je me pose : « C'est combien de temps les commerçants vont-ils résister à ne pas se garer devant leur porte ? » »

Monsieur le Maire

« Moi, je vais quand même... Vous avez quand même une drôle de façon de présenter les choses, Monsieur ALIBERT ! D'abord, nous sommes dans un débat du Conseil municipal, donc moi si vous avez des idées, le Conseil municipal est là pour ça aussi ! Exprimez-vous ! Je pense que vous... »

Monsieur ALIBERT

« C'est ce que je fais Monsieur le Maire ! »

Monsieur le Maire

« Mais oui ! Mais je pense que vous n'avez pas manqué de travailler sur la notion de dépenalisation à partir du 1^{er} janvier 2018, donc vous devez avoir creusé des idées, donc faites-nous en part, nous serons ravis. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, vous êtes un peu gonflé de dire : « Quand on va matraquer ! » parce que Monsieur GINESTE confirmera que nous avons partagé en deux le prix de l'heure de stationnement en centre-ville, donc je trouve un peu « fort de café » de dire qu'on va matraquer, alors qu'on a divisé le prix par deux et on a divisé le nombre de places de stationnement payantes par deux. Donc quand vous me dites qu'on va matraquer, je trouve ça un peu « fort de café », comme interprétation. Monsieur GINESTE. »

Monsieur GINESTE

« Oui. Moi, je voulais rebondir sur le propos de Monsieur ALIBERT sur le matraquage effectivement, parce que comme vous le dites, Monsieur le Maire, la tarification à l'heure passera à un euro au lieu de deux euros et ne sera maintenu à une heure et demie de stationnement maximum comme ça l'était par le passé sur la zone rouge et concernant « l'amande », ce que l'on appelle maintenant le FSP, si vous le payez par anticipation sous 48 heures à l'horodateur, vous pourrez le payer 15 €, alors qu'à aujourd'hui l'amande que vous recevez dans votre boîte à lettres, elle est de 17 €. Donc le matraquage pour moi, il n'est pas exact. »

Monsieur le Maire

« Et que pour rebondir sur la notion de riverains aussi, aujourd'hui les riverains qui sont impactés demain par la zone payante sont des riverains qui sont déjà impactés par la zone payante et on aura sur les habitants qui sont aujourd'hui en zone verte au contraire des gens, qui n'auront plus à payer le stationnement devant chez eux. Donc je trouve que c'est quand même une drôle de façon de présenter les choses.

Y a-t-il d'autres interventions, toujours Monsieur GINESTE. »

Monsieur GINESTE

« Dernière question sur les propos toujours de Monsieur ALIBERT. Concernant les fameux commerçants désobligeants, on va dire, ou mal élevés, qui se garent devant leur commerce. Avec les systèmes d'horodateurs qu'on va mettre en place où il y aura l'obligation de taper l'immatriculation du véhicule, il ne sera pas possible de remettre des pièces et donc la voiture qui sera une heure et demie devant leur commerce, ce sera vraiment un maximum. Il n'y aura pas d'autre alternative et ça c'est une volonté que moi j'ai, que mes collègues ont, c'est que s'il y a encore des commerçants ou des employés de commerçants, qui garent leur voiture devant leur commerce, c'est anormal, ça va contre le bon sens du bon fonctionnement du centre-ville et ça on y fera un peu la chasse, c'est sûr. »

Monsieur le Maire

« Est-ce que Monsieur ASSIER veut s'exprimer sur sa mimique ? »

Rires dans la salle

Madame ????????

« Traduit ta mimique ! »

Monsieur ????????

« On s'est... »

Coupure du micro

Monsieur le Maire

« Merci, beaucoup. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six voix contre. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. "Millau Grands Causses habitat : Versement d'une subvention d'investissement : Opération impasse de la Paix"

« Voilà. Alors Millau..., c'est une délibération qu'on a déjà votée, puisque c'est l'opération impasse de la Paix. Les crédits ont été mis en place, c'est uniquement pour autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention qui est d'un montant de 80 000 €. En fait, je vous rappelle très rapidement, c'est que Millau Grands Causses Habitat voulait faire un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La Caisse des Dépôts et Consignations a trouvé que le dossier était un peu tendu financièrement par la qualité du projet et a dit : « On vous finance sous réserve qu'une Collectivité abonde un peu plus en terme de subvention. » Donc, la demande nous a été formulée de donner une subvention de 80 000 €, ce qui est fait pour permettre à l'opération de se réaliser. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :

8. "Centre communal d'action sociale (CCAS) : Versement d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de la halte-garderie située 7bis rue Saint-Martin"

« Oui, alors ça, c'est pareil, c'est... Alors ça c'est quelque chose que je trouve, je ne sais pas si on pourra revoir techniquement, je verrai en interne, je trouve toujours un peu embêtant le système qui fait qu'on vote une subvention en donnant des crédits et qu'ensuite on refait une subvention pour autoriser le Maire à verser, si on pouvait faire plus simple en disant : « On se dispense de verser et la délibération d'autorisation de vote de crédits vaut pour paiement, ça ferait gagner du temps à tout le monde. » Donc, en l'occurrence là, c'est concernant le CCAS, c'est pour l'acquisition de la halte-garderie, donc je vous rappelle que le CCAS était locataire de la halte-garderie pour un montant de 11 600 € par an, je ne me souviens plus le montant. C'est ça, je dis ça de mémoire... »

Madame LACAN

« ???????? »

Monsieur DIAZ

« Oui, c'est ça et que bon ils ont l'opportunité de faire l'acquisition donc c'est une opération économique, qui est évidemment très, très intéressante et à ce titre la Ville leur verse une subvention d'investissement pour un montant de 46 000 €.

Donc, autoriser Monsieur le Maire à payer cette subvention. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Je vous propose donc d'intercaler les deux dernières délibérations posées sur table et pour la première concernant la rénovation énergétique de l'école primaire Jules Ferry. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération rajoutée :

"Rénovation énergétique de l'école primaire Jules Ferry : demande de subvention"

« Oui, alors ça, c'est deux délibérations d'ailleurs qui ne sont pas numérotées, c'est parce que les délais, en fait où on a eu l'information, ne nous permettaient pas de préparer les documents et de vous remettre le dossier complet. Mais enfin, ces deux délibérations ne sont pas très structurantes donc ce n'est pas très important, comme elles n'ont pas de numéros, vous voulez que je commence par laquelle ? »

Rires dans la salle

« Peu vous importe ! »

Madame ????????

« Jules Ferry ! »

Monsieur DIAZ

« Allez, Jules FERRY ! Alors, Jules Ferry, je vous rappelle que le dossier transition énergétique, la COP 21 a créé les TEPCV, les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Alors, il y a beaucoup de projets immobiliers à Millau où on fait des demandes de subventions concernant l'accès mobilité et aussi tout ce qui concerne les économies d'énergies. Donc, sur Jules Ferry, sur cette école primaire, il y a un gros dossier qui concerne :

- La rénovation de la chaufferie ;
- L'isolation de la toiture ;
- Le changement des menuiseries ;
- Une ventilation nouvelle ;
- Un éclairage des bâtiments à basse consommation.

Permettant un gain énergétique global de 60 % sur l'année concernant la consommation énergétique. Donc on a une demande de subvention sur des montants de participation qui sont très importants, donc les travaux se feront sur 2018 et 2019, puisqu'il y a des subventions donc sur la notion de Territoires à Énergie Positive et Croissance Verte à hauteur de 30 %, soit 106 500 €.

La Région et le FEDER, puisque je vous rappelle effectivement aussi que le territoire énergie, s'est décliné en Région Occitanie Méditerranée pour une subvention de 124 000 €, ce qui correspond à un cofinancement de 65 % et pour la Commune 124 500 €, donc je suppose qu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions, c'est ça ! »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, moi je suis..., je constate avec joie que la Ville bénéficie des mesures qui avaient été lancées par le précédent gouvernement, où l'on voit que quand même ces mesures permettent à la Ville de réaliser certaines économies et j'aimerais justement savoir si vous avez chiffré le gain énergétique de 60 %, ça représente combien à peu près sur une année ? »

Monsieur le Maire

« Nous n'avons pas la... »

Monsieur DIAZ

« C'est une très bonne question, parce que j'aurai bien aimé avoir effectivement l'économie en pourcentage... »

Monsieur FABRE

« Savoir combien... »

Monsieur DIAZ

« Et l'économie en frais de fonctionnement. »

Monsieur FABRE

« Oui, en général c'est ce qu'on fait quand on investit sur une école. Bon, pour le prochain Conseil peut-être ? »

Monsieur le Maire

« Oui. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas d'autre question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération rajoutée :

"Gîte d'étape de la Maladrerie : autorisation de mandater des factures"

« Alors, à ne pas mettre au compte-rendu, c'est ce que j'appellerais « la loi de l'emmerdement maximum » : le gîte de la Maladrerie !

Monsieur le Maire

« Est-on obligé à mettre cet extrait, cette partie au Conseil... »

Monsieur DIAZ

« Donc, vous pouvez le mettre à titre personnel ça ne me gêne pas, à titre personnel, si vous le mettez.

Donc, il y avait eu un appel à concurrence pour des travaux à réaliser sur le gîte de la Maladrerie, donc qui étaient des travaux quand même assez conséquents qui avaient fait l'objet de sept lots d'attribution, alors l'objectif c'était de dire : « Il faut que les travaux..., la livraison se fasse avant la saison estivale 2017, parce que c'est un gîte qui accueille des groupes, essentiellement d'ailleurs des groupes sportifs, pour des loisirs semaine, journée, etc. »

Les travaux ont pris du retard et ce retard a occasionné le fait que des réservations qui étaient prises par des groupes n'ont pas pu être honorées au niveau du gîte de la Maladrerie et bien évidemment ces groupes se sont rapatriés sur de l'hébergement hôtelier.

Donc en l'occurrence, vous avez trois structures qui nous ont envoyé des factures, puisqu'ils ont payé des factures d'hôtel, vous avez :

- Millau Hôtel Club concernant la venue de la Fédération Française d'Athlétisme, septembre / octobre 3 912 € ;
- Concernant les 7 et 8 octobre, Canoë Kayac Nîmes 309 € ;
Et le gros du morceau, SOM Rugby pour six nuitées pour 4 000 €.

Soit un total de 8 300 €.

Alors, sur ce dossier bien évidemment on passe cette délibération pour une raison très simple, c'est que normalement comme nous avons un rapport de mal façons et que nous avons émis des réserves à la réception des travaux, d'accord ! Il semblerait que l'architecte ne soit pas blanc / bleu dans l'affaire. On pouvait attendre que l'assurance..., que l'architecte nous rembourse, mais comme ce dossier est à mon sens presque un dossier précontentieux, je n'ai aucune visibilité sur quand est-ce que l'assurance va accepter de couvrir, parce que ça voudra dire déjà que les tords sont reconnus et qu'ensuite ça déclenche l'indemnisation de l'assurance.

Comme vous savez qu'on adore nos associations et puisqu'on fait tout pour qu'elles se portent bien, on a dit : « On ne va pas leur faire faire la trésorerie de cette opération, même si la Ville n'y est pour rien. » Donc, là il s'agit de dire : « Ils ont payé des nuitées en allant dans l'hébergement concurrentiel. » Si j'ose dire. « Il faut leur rembourser les factures ». Bien évidemment, on a vérifié en amont qu'ils avaient bien des réservations au gîte de la Maladrerie.

Donc il vous est demandé votre accord pour pouvoir débloquer ces factures très rapidement, parce que c'est parfois des sommes un peu conséquentes pour les associations, voilà. »

Monsieur le Maire

« Oui. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Juste une question. Donc, si contentieux il y avait, vous intégrez ces montants dans le contentieux ? »

Monsieur DIAZ

« Oui. »

Monsieur le Maire

« C'est ça ! »

Monsieur DURAND

« D'accord ! »

Monsieur le Maire

« C'est ça ! Les démarches ont déjà été faites par nos services juridiques auprès des assurances, parce qu'effectivement, alors c'est un..., sans employer des termes de Monsieur DIAZ, c'est un sujet qui nous a..., qui a été problématique et sur lequel nous déplorons la façon dont l'aspect architectural a évolué et effectivement nous avons de gros, gros, gros griefs, vis-à-vis de l'architecte et effectivement comme le dit Monsieur DIAZ, je pense que nous sommes en phases de précontentieux sur ce sujet puisque..., voilà, il y a une pros, gros manquement de la maîtrise d'œuvre sur ce côté-là malgré, je dois le dire, le suivi des élus en charge du dossier et de certains de nos services, voilà.

Donc, je mets cette délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. Merci, Monsieur DIAZ »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Et avant de donner la parole à Madame ORCEL pour la délibération n° 9, je salue la désignation de Madame ORCEL comme déléguée régionale des Villes et Métiers d'Arts, donc pour la Région Occitanie, qui est là-aussi une reconnaissance non seulement de l'action du service, mais surtout des Artisans d'Arts de Millau, voilà. »

Madame ????????

« Tout à fait ! »

Madame ORCEL

« Merci. Je le prends surtout comme une reconnaissance du travail qui a été fait depuis de nombreuses années autour des métiers d'arts sur la ville de Millau. Je pense que c'est surtout pour ça que voilà... la représentante de la Ville a été sollicitée, voilà. Et j'essayerai d'œuvrer au mieux dans la limite de mes disponibilités, c'est bien ce que j'ai dit quand j'ai accepté la proposition, voilà. »

Monsieur DIAZ

« Je suis très content que tu n'aies pas dit : « Et de mes moyens ». »

Madame ORCEL

« Eh bien oui, c'est bénévole, voilà. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 09 :

9. "Festival « Bonheurs d'hiver » exonération des redevances d'emplacement des partenaires des animations"

« Voilà, donc la première délibération Festival « Bonheurs d'Hiver » exonération des redevances d'emplacement des partenaires des animations. Donc c'est une délibération que nous présentons chaque année à cette période. Comme vous le savez, la Ville a souhaité mettre en place ce Festival au moment des fêtes de fin d'année pour redynamiser le centre-ville, ainsi que l'activité commerciale et proposer un Festival culturel dans l'esprit d'un Festival jeune public et arts de rue au moment des fêtes de fin d'année, avec des spectacles et des déambulations, c'est la grande parade dont vous nous parlerons dans la prochaine délibération et puis de nombreuses animations et la Ville. Donc, nous vous proposons dans le cadre de cette délibération d'accorder la gratuité des droits liés à la redevance d'emplacement de place aux partenaires et intervenants qui sont mentionnés sur la délibération, donc :

- Société CREATIS qui a en charge l'organisation et l'installation d'un Marché de Noël, qui cette année s'installera sur deux espaces, puisqu'il s'étend, donc il s'installera sur la place de la Capelle du 2 au 25 décembre et sur la place des Consuls du 9 au 31 décembre, voilà ;
- De plus la Société CREATIS s'occupera de l'installation d'un manège, alors pas sur la place François MITTERAND, ça avait été évoqué, mais ce ne sera pas le cas cette année, en tout cas il y aura bien un manège sur la place..., au moins un manège sur la place Emma Calvé dans l'esprit de Noël, pour dynamiser un petit peu plus le marché de Noël qui est installé place des Consuls, que nous souhaitons garder à cet endroit-là pour le garder en cœur de ville et garder de l'animation, puis parce que c'est aussi le lieu d'arrivée de nombreuses animations et d'organisations de spectacles. Mais c'est un marché de Noël qui a un peu du mal à vivre après quand il n'y a pas d'animation et donc on espère que le fait d'installer un manège sur la place Emma Calvé permettra de le dynamiser un petit peu plus ;
- Et puis ça concerne aussi l'installation du carrousel, qui est installé depuis de très nombreuses années lui sur la place du Mandarous et qui bénéficie de cette exonération du droit place ;
- Et ainsi que l'exonération des droits de stationnement pour les exposants du marché de Noël, puisque bon c'est un marché de Noël qui grandit petit à petit. Mais on a encore besoin de cette exonération du droit de place pour motiver des exposants à venir dans notre marché de Noël, voilà.

Qu'est-ce que je peux dire de plus ? Si, sur le festival, vous dire que le livret est en court de finalisation du programme, il partira à l'impression la semaine prochaine. Nous présentons le programme à la presse le 24 novembre et puis le programme sera distribué dans les boîtes aux lettres de tous les Millavois. On sait qu'il est attendu parce qu'on nous demande : « Alors, quand est-ce que le livret sort ? » A partir du 30 novembre, voilà.

Moi, j'en profite pour remercier toutes les associations qui se mobilisent cette année encore sur l'organisation de cette manifestation. Je crois que si on comptabilise avec les associations qui sont mobilisées sur la parade, on est à près de 60 ou 70 associations. Il y en a une vingtaine sur la parade, je crois, et puis une bonne cinquantaine sur tous les temps qui sont proposés autour dans le cadre du festival, ça représente près de 600 bénévoles, donc 400 sur la parade, voilà. On les remercie vraiment, ainsi que tous nos partenaires, puisque sans eux ce festival n'existerait pas sous cette forme, voilà et puis aussi tous les services de la Ville, qui sont mobilisés depuis de très nombreux mois sur cette organisation et mes collègues aussi, puisque chacun avec leur service respectif participe aussi à l'organisation de ce festival, voilà.

Donc il vous est proposé après avis favorable de la Commission culture de déroger à la délibération du 29 octobre 2015 en exonérant les partenaires que j'ai cité et également les associations partenaires dans le cadre de tout ce qui est

organisé pour « *Bonheur d'Hiver* » bénéficie de la gratuité à la fois des salles, mais aussi des fluides et des SSIAP, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Le manège sur la place Emma Calvé nous rappellera des souvenirs. Y a-t-il des questions ? »

Madame ORCEL

« Eh oui ! C'est vrai ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, d'abord je vous félicite pour votre nomination et je suis sûr que vous mènerez tout ça avec beaucoup de cœur. Concernant, bon ce festival aussi magnifique, bon tout le monde est d'accord là-dessus, j'ai vu tout à l'heure lors d'une précédente délibération que les..., je reviens toujours à mon sujet du musée, les tarifs du musée avaient baissé... »

Madame ORCEL

« Ah ! »

Monsieur FABRE

« Et est-ce qu'à l'occasion de ce festival on n'aurait pas peut-être pu imaginer, ou peut-être pour l'année prochaine la gratuité du musée pendant ces quelques jours, puisque maintenant les gens viennent un peu de plus loin que de Millau, ils arrivent un peu de toute..., du département..., d'autres coins du département pour venir voir ce festival. Pourrait-on imaginer la gratuité du musée et puis à terme la gratuité de façon définitive ? Où en êtes-vous de cette réflexion puisque ça fait plusieurs fois que je vous interroge là-dessus ? »

Madame ORCEL

« On est... »

Monsieur FABRE

« Alors, je vois que les tarifs baissent peu à peu, donc encore un effort et on va y arriver. »

Madame ORCEL

« Les tarifs ont un peu baissé effectivement. »

Monsieur FABRE

« Voilà, merci. »

Madame ORCEL

« Alors, c'est une discussion que nous avons engagée avec la nouvelle Directrice. Vous savez qu'on a une nouvelle Directrice au musée ? Alors qui n'est pas forcément favorable à la gratuité du musée. Donc moi j'entends ça. J'étais plutôt favorable quand on en avait parlé, mais j'entends ses arguments aussi, qui sont multiples et qui sont connus, voilà. Au niveau national et dans les études qui montrent qu'en fait quand la gratuité est accordée..., alors c'est plutôt dans des grandes métropoles et dans des grands musées, et qu'en fait les personnes qui en bénéficient ne sont pas celles que l'on penserait attirer. C'est-à-dire des personnes à bas revenus et qui ne viendraient pas d'elles-mêmes. C'est plutôt des personnes qui viennent déjà au musée, qui profitent de cette gratuité et il semble que ça n'augmente pas la fréquentation des personnes qui ne poussent pas forcément les portes des musées. Moi, je vous donne les arguments que j'ai et je les entends aussi. C'est une réflexion qu'on pourra, voilà, continuer à avoir. Après cette gratuité-là était, je sais, beaucoup pratiquée dans les pays anglo-saxon, notamment en Angleterre, mais la gratuité pour le..., il y a gratuité pour l'entrée du musée, mais à côté de ça, souvent les expos temporaires sont payantes et payantes à des tarifs assez élevés, mais qui se justifient aussi par l'ampleur des expos temporaires, qui sont proposées et qui ne sont pas du niveau de celles qu'on a les moyens de proposer à Millau, même si on a de belles expos temporaires, dont on est fier.

Et puis on avait aussi discuté du fait que ça pourrait permettre de libérer une personne à l'accueil si..., mais il faudra quand même qu'on ait une personne à l'accueil de toute façon, ça ne libérerait pas cette personne qui est là-aussi pour vendre les billets d'entrée, donc ça..., voilà. »

Monsieur le Maire

« Oui ? »

Monsieur FABRE

« Juste, bon j'entends ces arguments. Je pense que..., j'aimerais qu'on en reparle plus tard. Mais ces arguments mériteraient d'être lus de façon un peu plus attentive. Est-ce que ça concerne par exemple des villes touristiques comme Millau ? Parce qu'effectivement peut-être..., logiquement parce que ce n'est pas dans la culture de notre pays, l'idée de gratuité nous gêne tous de toute façon par principe. Mais là, c'est l'accès à la culture, donc c'est autre chose et je pense que ça pourrait quand même favoriser l'image de la Ville en direction des touristes, voilà. Est-ce que les villes concernées par cette gratuité sont des villes touristiques comme Millau ? Ce n'est pas sûr ! Voilà, donc la réflexion mérite d'être poursuivie, je pense. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres..., pardon ! »

Madame ORCEL

« Non, non. C'est bon. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres intervention sur cette délibération ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 10 :

10. "Parade de Noël : convention de partenariat entre la ville de Millau et l'office de Tourisme de Millau Grands Causses"

« Voilà, donc dans le cadre du festival « *Bonheurs d'Hiver* » la Ville organise la grande parade féérique de Noël. Vous le savez une partie de l'organisation a été déléguée à l'Office de Tourisme Millau Grands Causses, dont la coordination technique, logistique et financière de cette parade. Alors pour plusieurs raisons, d'abord parce qu'il y a un côté pratique, puis aussi parce que cette parade a été initiée par ma collègue Elodie PLATET et que c'est elle qui coordonne toute l'organisation. Donc c'est aussi plus simple de cette façon-là et l'objectif de la délibération et de vous présenter la convention de partenariat donc qui lie la ville de Millau et l'Office de Tourisme Millau Grands Causses pour l'organisation de cette parade et je vais passer la parole à Elodie. Si tu veux ? »

Madame PLATET

« Merci, Karine. Oui, effectivement bon après dans la convention en elle-même, ça détaille un petit peu les différents points qu'a évoqués Karine, à savoir la partie financière effectivement, la partie logistique, bon les différents points d'assurances etc. Mais, ça me donne l'occasion effectivement de remercier également moi aussi l'ensemble des bénévoles, de vous donner quelques petites informations, on va dire, à chaud sur le déroulé de la parade, sans trop en dévoilé aussi. Mais évidemment donc c'est avec un petit peu tout mon cœur que je remercie ces gens-là, parce qu'à nouveau cette année on a un grand engouement. Effectivement on va être autour des 400 bénévoles ça couvre toute la partie évidemment danse, création de costumes, de décors, logistique et puis sécurité aussi. Voilà, donc un grand engouement à nouveau cette année. Et un fait un petit peu marquant, on a pour la première fois cette année un réel engouement sur la partie costume, donc c'est vrai que c'était quelque chose de très lourd, c'est toujours très lourd, mais cette année il y a une vraie équipe de beaucoup de couturières qui font un travail formidable. C'est pour certaines tous les jours qu'elle sont au rendez-vous parce que je pense que voilà, il y a quelque chose qui se crée et donc de superbes costumes à nouveau cette année qui seront présentés.

Un élément important que je signale puisqu'il faut un petit peu communiquer, contrairement à l'an passé, c'était à 19 h, cette année se sera à 18 h, donc je vous le dis parce que c'est vrai que l'idée c'est que ça puisse faire un petit peu son chemin. C'est un choix un petit peu contraint par rapport au calendrier scolaire, puisqu'effectivement cette année, le lundi il y a encore l'école et comme le soulignait mon voisin Frédéric, effectivement il y quand même une attractivité importante, des personnes qui viennent de l'extérieur et il est vrai qu'un horaire trop tardif aurait certainement contraint ce public et peut-être le limiter.

Voilà, donc concernant le parcours, un déroulé en parade uniquement, donc ça part du haut, ça va vers le bas, donc différents créneaux horaires aussi, je le dis aussi parce que c'est vrai que ce n'est pas toujours évident, c'est des remarques que l'on entend. Donc un départ à 18 h au niveau de 2ISA et évidemment ça passe vers 18 h 30 au Mandarous, etc. voilà, merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur ??????

« Pour la météo, vous avez prévu... »

Monsieur le Maire

« Une intervention ? Donc, Monsieur LEFEVERE ? »

Monsieur LEFEVERE

« C'est pour répondre à la question de Monsieur ALIBERT, tout à l'heure. »

Monsieur le Maire

« Ah ! »

Madame ORCEL

« Ah ! C'est..., on va voter avant. »

Monsieur le Maire

« Je pense que ça pourra attendre... Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Je voulais juste savoir qu'est-ce qu'il y a dessous-là : la prestation artistique et technique à 2 000 €, là ? Juste, ça concernait quoi ? »

Monsieur le Maire

« Alors, c'est sur la délibération parade ? »

Madame ORCEL

« Ah ! oui, sur les dépenses prévisionnelles ? »

Monsieur le Maire

« Madame PLATET, peut-être ? »

Madame ORCEL

« Pas dans le détail, prestation... oui c'est pour... »

Madame PLATET

« Alors, effectivement ça c'est une ventilation qu'on fait par rapport aux postes qu'on a et aux grands postes qu'on avait l'année dernière, il faut savoir qu'effectivement on a..., alors prestations artistiques, concrètement on ne paye pas Sylva RICARD 2 000 € pour la chorégraphie, donc ça déjà c'est clair. En revanche, effectivement... »

Monsieur DIAZ

« C'était ça la question ? »

Madame PLATET

« C'était ça... »

Madame ORCEL

« Je cru que c'était ça... »

Madame PLATET

« Ben voilà... »

Monsieur DIAZ

« ???????? rapidement ?? »

Madame PLATET

« Après, c'est vrai qu'on a... »

Monsieur le Maire

« Si la... »

Bruits de fonds dans la salle

Madame PLATET

« Voilà, non, effectivement il y a tout un tas de choses qui rentrent en jeu. Il y a eu certaines années où on avait un budget pour une cantatrice, etc. Des locations annexes rentrent également dans la partie achat de costumes, je pense qu'elle est dans ce poste-là, voilà. »

Monsieur le Maire

« Voilà, la réponse était directe. Pardon ? »

Monsieur DIAZ

« ???????? »

Monsieur ????????

« ??????c'est énorme ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? »

Madame ORCEL

« Et je souligne que pour un événement de cette ampleur-là, le budget est vraiment très, très serré et que les bénévoles récupèrent énormément de choses. Il y a beaucoup de récupérations et donc voilà, c'est vraiment un budget très, très raisonnable pour un événement de cette ampleur-là. »

Monsieur DIAZ

« ???????? »

Madame PLATET

« Ah ! Oui, si on n'est pas sur beaucoup de récup, notamment en décoration, là ça serait fois trois, quoi donc. C'est vrai que bon, ils nous demandent d'ailleurs d'essayer d'être un peu plus généreux parce que c'est vrai que certains ont beaucoup de travail sur ça. Les gros, gros postes étant évidemment déjà 50 %, c'est la sono, voilà, la sécu. Enfin voilà, il y a des gros postes et après tout un tas de ventilation de petits postes, voilà petites factures à droite, à gauche. Mais qui finissent par gonfler le budget, les SASEM etc., tout un tas de choses. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Une simple question. Est-ce qu'on peut connaître le thème de la parade cette année ? Ou c'est secret défense ! »

Monsieur le Maire

« Ben, non. Si non ce ne sera pas une... »

Monsieur DURAND

« D'accord ! »

Monsieur le Maire

« Ça ne sera pas une... »

Monsieur DIAZ

« ???la dépenalisation du stationnement ????? »

Monsieur DURAND

« Non, mais ça c'est sexy, voilà... »

Madame PLATET

« Non, mais ça sera très lumineux, déjà et toujours des nouvelles thématiques et enfants. »

Monsieur le Maire

« Ne parlez pas de lumineux avec le compteur Linky, Madame PLATET !

Allez, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 11 :

11. "Subvention exceptionnelle projet MJC soutien à la pratique artistique amateur"

« Voilà, la MJC nous a sollicité au mois de septembre, en nous présentant un nouveau projet autour du soutien des pratiques amateurs et de la médiation artistique, plutôt autour des arts plastiques, oui voilà. Vous savez que la MJC développe beaucoup de projets dans ce sens- là. Ils ont beaucoup travaillé autour des musiques actuelles et ils souhaitent développer maintenant un axe autour des arts plastiques, donc avec l'organisation notamment d'expositions au CREA, l'accompagnement d'artistes amateurs qui viendraient exploser dans cet espace, c'est-à-dire du contact, enfin de l'organisation de l'exposition, le contact avec la presse, l'envoi des invitations. Mais également l'accompagnement d'écoles et de centres de loisirs sur d'autres expositions, soit sur ces expositions-là, soit sur d'autres expositions proposées dans la Ville. Donc, c'est un projet qui nous semble pertinent, puisque c'est quelque chose qui n'est pas vraiment porté sur la Ville à l'heure actuelle. La MJC nous a sollicité à hauteur de, je crois jusqu'à la fin de l'année, un petit peu plus que ce qu'on accorde, mais voilà, on avait la possibilité dans des reliquats qui nous restaient sur des lignes de subventions qui n'avaient pas été utilisées de leur accorder une aide de 800 €. Et puis nous verrons après pour l'année 2018, ce qu'il sera possible de faire au niveau du budget, on en discutera. Voilà, c'est une belle initiative, je trouve, alors qui sera portée par l'animatrice d'art plastique de la MJC et tant que les travaux n'auront pas démarré au CREA, les expositions seront réalisées dans l'ancienne partie de la bibliothèque, quand on rentre à droite de l'Agora, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 12 :

12. "Convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et midi Libre"

« La-aussi, c'est le renouvellement donc de la convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et Midi Libre, donc qui se sont associés afin de promouvoir la programmation de la saison culturelle du Théâtre de la Maison du Peuple, qui est d'ailleurs très bien relayée dans le Midi Libre, régulièrement. Donc, on les remercie et comme tous les ans, ça consiste en la mise en place d'un jeu des lecteurs, qui permet de gagner des places par la parution d'un double écran sur la saison du Théâtre de la Maison du Peuple, qui reprend le visuel des affiches, donc pour une valeur de 1 216,97 €. Et la Ville s'engage à mettre à disposition du groupe six places à chacun des cinq spectacles, soit trente places d'une valeur de 19,50 €, donc d'un montant de 585,00 €, de rendre visible le logo du Midi Libre sur les affiches et de commander un abonnement au Midi Libre avec une remise de 50 %.

Donc il vous est proposé

- D'approuver les termes de la convention qui est jointe à la délibération ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention »

Monsieur DIAZ

« ????? avec un actionnaire ???, un avis favorable »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Madame ORCEL

« Pourquoi avis favorable ? Ah ! On va renégocier. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Non, pas une question. Je ne prends pas part au vote, c'est tout. »

Monsieur le Maire

« D'accord ! Oui, tout à fait. C'est noté. Donc, je mets la délibération au voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée par 32 voix pour

(Claude ALIBERT ne prend pas part au vote)

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 13 :

13. "Convention de partenariat de développement entre la ville de Millau et Radio Larzac"

« Donc, là-aussi renouvellement de la convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et Radio-Larzac. Donc c'est une délibération qu'on représente tous les ans. Donc la ville de Millau et Radio-Larzac se sont associés depuis plusieurs années déjà pour réaliser des projets en communs, qui ont pour objectif de valoriser la programmation du Théâtre et de proposer des émissions thématiques en lien avec les spectacles qui sont proposés sur la saison 2017 / 2018. Donc, cette année ces partenariats sont prévus autour de trois évènements :

- Le 17 janvier avant la pièce de théâtre, « *C'est un peu compliqué d'être à l'origine du monde* », l'association Radio-Larzac présentera une rencontre - débat sur le thème : « égalité homme / femme », tout un programme ! A 19 h à la salle des fêtes de Saint-Georges de Luzençon à l'occasion d'une émission en direct et en public ;
- Le jeudi 08 février 2018 avant la pièce de théâtre : « *La Religieuse* », qui sera proposée en co-accueil avec l'ASSA-APT, donc Radio-Larzac présentera une rencontre / débat autour du thème du : « numérique dans le spectacle vivant », là-aussi thématique très intéressante, donc là-aussi sous forme d'une émission de radio ;
- Et le 06 avril 2018, avant le concert de Macha GHARIBIAN proposé là en co-accueil avec l'association Millau Jazz Festival et Radio-Larzac présentera une émission spéciale Arménie à 18 h 30 dans le hall du Théâtre.

Et de plus depuis deux, trois ans Radio-Larzac collabore aussi avec le service Culture pour annoncer la programmation culturelle des services culturels des autres services Culturels de la Ville sous la forme de virgules radiophoniques. Ce qui fait que la Ville s'engage sur une somme forfaitaire de 3 000 €. Donc, 2 500 € pour les actions en lien avec le Théâtre et 500 € pour le reste de la programmation culturelle de la Ville, voilà.

Et je rappelle que la Ville a aidé Radio-Larzac à hauteur de 10 000 €, d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € et qu'il vous sera présenté... »

Monsieur DIAZ

« ????? »

Madame ORCEL

« ... au prochain Conseil municipal, voilà. »

Monsieur DIAZ

« Plus le paiement de 50 % ??????? »

Madame ORCEL

« ... au prochain Conseil municipal, voilà le loyer... »

Monsieur DIAZ

« Le loyer ??????? »

Madame ORCEL

« ...la proposition... »

Monsieur DIAZ

« Le loyer à hauteur de ??? »

Madame ORCEL

« ... ce n'est pas encore acté, ça sera proposé au prochain Conseil municipal, voilà, d'aider Radio-Larzac à hauteur de 50 % leur loyer pour leur permettre de s'installer sur..., voilà de s'installer sur Millau. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 14 :

14. "Convention de partenariat saison 2017 / 2018 entre la ville de Millau et Aveyron culture – Mission Départementale"

« C'est aussi une délibération qu'on présente tous les ans donc les deux structures Aveyron culture et la ville de Millau sont partenaires sur des opérations qui sont menées autour de spectacles qui sont présentés dans la saison 2017 - 2018 du Théâtre de la Maison du Peuple donc autour de spectacles de danse cette année, de théâtre et de musiques avec les *compagnies Vilcanota* pour « *L'homme d'habitude* », le *Jeune Ballet du CNSDD de Lyon et ARFI*, également avec deux structures partenaires des *Itinéraires d'éducation artistique* menés autour des spectacles « *Mon Ami le Blanc* » qui est programmé actuellement au Théâtre de la Maison du Peuple et présenté en séance scolaire et qui sera aussi programmé samedi soir à Creissels et du « *2043* » du *collectif mensuel* et de « *Goupil* » des *Compagnons de Pierre MAYNARD* et puis Aveyron culture intervient aussi en partenariat autour de l'action « *L'Envers du décor - Les coulisses de la création* » autour du spectacle de « *Cendrillon* » de Joël POMMERAT par la *Compagnie Création Éphémère*, des actions qui permettent à des scolaires de découvrir l'envers du décor autour d'un spectacle.

Et puis Aveyron culture intervient aussi sur toutes les actions qui sont menées avec les Communes partenaires et par l'intermédiaire de prêts de ressources documentaires également, donc toutes ces actions font l'objet d'une convention de partenariat qui permet de poser le cadre des obligations de chacune des parties, cette convention est annexée à la délibération.

Et il vous est proposé :

- D'approuver les termes de cette convention ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, vous avez tout le détail dans la convention. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 15 :

15. "Théâtre de la Maison du Peuple – Demande de subvention auprès de la DRAC pour les ateliers Théâtre, l'enseignement Théâtre et la scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire"

« Voilà, donc c'est une demande globale. C'est une délibération assez longue, puisqu'elle concerne toutes les demandes de subventions auprès de la DRAC pour le Théâtre de la Maison du Peuple. Alors à la fois pour les ateliers théâtre et l'enseignement théâtre au Lycée et effectivement la Scène, enfin ! On vous présente enfin, cette délibération qui a été retirée plusieurs fois pour les raisons que j'ai expliquées au dernier Conseil municipal, donc Scène Conventionnée d'Intérêt National Art en Territoire. Donc, pour le Théâtre de la Maison du Peuple grâce au soutien donc de la DRAC Occitanie est porteur de plusieurs projets :

- L'atelier théâtre au Collège Marcel Aymard pour l'année scolaire 2017 / 2018, donc en collaboration avec l'établissement scolaire, bien évidemment, et la délégation académique aux arts et à la culture. Donc avec pour objectif notamment d'assurer l'égalité des chances et de promouvoir l'ambition des élèves. Le Collège soutien toutes les formes de pratiques artistiques et culturelles et s'associe donc au Théâtre pour proposer cet atelier de théâtre au Collège. Et le Théâtre est lui l'outil structurant qui permet de donner un cadre à cet atelier et de le porter administrativement. Il est aussi le relais en terme d'analyses artistiques, c'est lui qui amène son expertise en lien avec la DRAC et avec les porteurs de projets ;
- De la même façon cette année le Théâtre intervient pour la proposition d'un atelier théâtre au Lycée Jean Jaurès de Saint-Affrique pour l'année scolaire 2017 / 2018, ceci dans le cadre aussi de son développement territorial, donc avec les mêmes conditions ;
- Et puis vous connaissez aussi le portage qui est réalisé dans le cadre de l'enseignement théâtre au Lycée Jean Vigo pour l'année scolaire 2017 / 2018, là avec le Lycée et la Direction Académique Supérieure de l'Éducation Nationale pour l'enseignement de cette spécialité pour les premières et pour les terminales, puisque c'est une option au BAC et une option dans laquelle les élèves de Millau obtiennent d'excellents résultats. Cette année en 2017 / 2018, il y a douze élèves en classe de première et quatorze en classe de terminale, qui ont pris cette option. Donc c'est une option qui a été bien redynamisée ces dernières années, notamment par le Théâtre et par le directeur du Théâtre et par la médiatrice du Théâtre de la Maison du Peuple, dont je salue le travail et qui fonctionne donc bien.
- Et j'en viens enfin à la convention pour la mise en place de la scène conventionnée d'intérêt national Arts en Territoire, donc je ne vous refais pas tout l'historique. »

Monsieur ????????

« Non ! »

Madame ORCEL

« Si ! Non ? Donc on est ravie de pouvoir vous présenter enfin cette délibération, qui effectivement comme je l'ai dit au départ a dû être retirée encore au dernier Conseil municipal, donc là on est vraiment dans les rails. La DRAC Occitanie nous demande donc aux deux structures MJC de Rodez et ville de Millau de porter chacune ce label en fournissant les éléments nécessaires. L'appellation sera attribuée pour une durée de quatre ans sur la période 2017 / 2020. L'appellation choisie sera donc officiellement « *Art en Territoire* » pour le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau, puisque le Théâtre de la Maison du Peuple a déjà dans le cadre de ses *Échappées du Théâtre* une action plus large que sur la ville de Millau, mais sur tout le territoire, donc on s'est appuyé déjà sur cette force et qui nous permettait déjà de remplir le cahier des charges. Donc une demande d'appellation doit émaner de la Ville et doit être adressée au Préfet de Région et en parallèle la Ville doit aussi saisir la DRAC Occitanie pour obtenir son soutien financier pour l'année civile de 2018. Le soutien financier avait déjà été de 25 000 € en 2016 et de 75 000 € en 2017. Il sera de 75 000 € par an de 2018 à 2020 et l'appellation *Scène conventionnée d'intérêt national*, si elle est délivrée, mais c'est plutôt en bonne voie maintenant, donnera lieu à la signature donc de cette convention pluriannuelle d'objectif de quatre ans à compter de 2018. Donc la convention devrait être signée début 2018 par le Maire de Millau et les autres partenaires de ce projet. J'en profite pour remercier Jean-François GAILLARD, qui on va dire, est à l'initiative du fait d'avoir relancer cette démarche pour l'obtention de ce conventionnement, les services de la Ville qui ont travaillé dessus et les deux Directeurs des structures Stéphane CHATELLARD, pour le Théâtre de la Maison du Peuple et Bruno HOULÈS pour la MJC de Rodez, qui ont fourni un travail remarquable et tout le monde s'est accroché à ce projet pour réussir à le faire aboutir, puisque ça a été un peu compliqué à certains moments. On est ravi du résultat, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 16 :

16. "MESA : Règlement intérieur"

« Voilà, donc Médiathèque, il ne vous a pas échappé que la Médiathèque est dans de nouveaux locaux donc qui dit nouveaux locaux, dit nouveaux usages et nouveau règlement, puisqu'il y a aussi de nouvelles propositions, avec notamment un distributeur de boissons chaudes et restauration légère et de plus le dernier règlement datait de 1990. Donc il était urgent de le réactualiser et il permettra aux agents de la Médiathèque de s'appuyer sur ce règlement si des personnes venaient à avoir un comportement déplacé, on va dire, voilà.

Donc le règlement s'articule sur quatre ensembles :

- Consommation de boissons et nourriture ;
- Internet et informatique, puisqu'on a aussi là de nouveaux usages ;
- Comportement et usage général des lieux, avec les différents espaces qui peuvent parfois susciter des usages différents avec des parties plus silencieuses, des parties où les groupes peuvent travailler, puis des endroits où les enfants en bas âge peuvent pleinement s'épanouir dans la marmothèque et dans la partie jeunesse, donc il faut que tout ça soit indiqué sur le règlement ;
- Et puis également toutes les conditions d'inscriptions, d'emprunts, de consultation, de coûts et de pénalités en cas de perte des documents.

Je ne vous ferais pas la lecture du règlement, sauf si vous le souhaitez. »

Monsieur DIAZ

« ??????? »

Madame ORCEL

« Voilà ! »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 17 :

17. "Archives municipales : Règlement intérieur"

« Pour les Archives aussi il devenait assez urgent de renouveler le règlement, puisque de nouveaux usages sont mis en place au niveau des Archives, notamment dû aux nouvelles technologies et il s'agissait donc de poser le règlement intérieur de la salle de lecture des Archives municipales de la ville de Millau.

Donc là aussi cinq ensembles composent le règlement intérieur avec :

- La législation générale ;
- L'accueil du public ;
- La communication et la consultation des documents, qui est gratuite ;
- La reproduction et la réutilisation des archives, avec des copies qui sont payantes ;
- Et l'obligations du personnel des archives municipales, donc qui doit veiller au bon fonctionnement de la salle de lecture et à l'application du règlement.

Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame ORCEL »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 18 :

18. " « L'assiette en Baskets » : contrat avec l'Agence régionale de la Santé Occitanie"

« Contrat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, donc par la signature de la « Charte Ville Active Plan National Nutrition Santé » la ville de Millau s'est engagée à mener des actions de prévention et de promotion de la santé sur son territoire, donc le programme de l'action s'appelle « L'assiette en baskets », ça ne vous est pas inconnue, il existe depuis 2010 et cette délibération est en lien avec la suivante, à savoir qu'il nous a été attribué donc un montant de 17 400 € voilà, pour les trois partenaires, en plus des services municipaux.

Donc, cette délibération vise à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir la subvention de 17 400 €.

Je souligne, puisque c'est tout à fait d'actualité, on l'a appris la semaine dernière que la Direction Régionale des Jeunesses et des Sports et Cohésion Sociale et l'ARS nous ont attribué le label « Vivez, Bougez », donc 2018 nous devrions obtenir ce label. C'est un label qui existait jusqu'à présent qu'en Languedoc-Roussillon, nous sommes la première Ville de l'ex-secteur Midi-Pyrénées à l'avoir, ça nous permettra peut-être de maintenir ce genre de subventions, puisque les services de l'État bien sûr seront sensibles à tout cela, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce que nous pouvons grouper les deux délibérations ? »

Monsieur RICHARD

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Alors, avec un vote différent, même commentaire. Donc y a-t-il des questions sur les délibérations 18 et 19. »

Monsieur RICHARD

« Je peux peut-être parler de la ventilation, juste pour les gens qui sont dans le public ? »

Monsieur le Maire

« Oui, d'accord ! »

Monsieur RICHARD

« Donc la ventilation de ces 17 400 €, donc il y a :

- Myriade qui va toucher 1 300 € ;
- Les centres sociaux Millau Tarn et Causses 7 000 € ;
- Les Jardins du Chayran 2 000 € ;
- Pour un montant donc de 10 300 € et le solde ou le delta ira donc aux services de la Ville.

Voilà. Alors, cette ventilation est faite bien sûr par l'ARS, nous ne rentrons en rien dans la ventilation de ces montants, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur ces deux délibérations ? Donc, je les mets aux voix, d'abord pour la 18. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 19 :

19. " « L'assiette en Baskets » : ventilation de la subvention de l'Agence Régionale de Santé aux associations partenaires"

Monsieur le Maire

« Pour la 19. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée aussi. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 20 :

20. "Raid Nature 2018 : Partenariats"

« Oui, alors il s'agit d'une délibération pour dire que rien n'a changé au niveau des tarifs voilà tout simplement, concernant le partenariat public / privé pour le *Raid des Collectivités* territoriales. Voilà rien n'a changé puisque bien sûr les entreprises privées qui sponsorisent le Raid sont contraintes elles aussi et on ne peut pas augmenter les tarifs et on va essayer de les garder en état pour le vingtième anniversaire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des interventions ? Nous attendons avec impatience l'intervention annuelle de Monsieur CHIOTTI sur ce sujet. Donc s'il n'y a pas d'intervention, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. On vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 21 :

21. "Délégation de la compétence création d'un centre aquatique et d'une salle artificielle d'escalade à la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

Monsieur le Maire

« La numéro 21, c'est une délibération importante que nous avons passée hier en Conseil de Communauté, qui concerne la délégation de compétence pour la création du centre aquatique et d'une salle d'escalade, que la Ville donc délègue à la Communauté de Communes. Vous avez devant les yeux la délibération qui a été portée par la Communauté de Communes hier, nous vous proposerons à la suite de l'intervention de Monsieur RICHARD deux modifications concernant le Comité de pilotage. »

Monsieur RICHARD

« Oui, tout à fait, donc par la délibération du 12 juillet 2017, le Conseil de la Communauté de Communes a approuvé la réalisation des études préalables au transfert de la compétence, gestion et exploitation de ces équipements d'intérêt communautaire. Donc, on parle bien de la piscine et puis de la salle d'escalade.

Ce portage se justifie par la dimension et le rayonnement de ces équipements, voilà.

Je vais juste pour le public dire de quoi il s'agit.

Donc, le programme d'étude prévisionnel serait le suivant :

Pour le centre aquatique donc :

- Deux bassins intérieurs de 310 m² et 180 m² ;
- Bassin nordique extérieur de 1 000 m², de dimensions olympiques ;
- Un espace forme avec zone sèche et zone humide, équipements dédiés à la préparation physique, bien entendu ;
- Des aménagements extérieurs : pentagliss, jeux d'eau ;
- Et puis un espace de restauration rapide orienté diététique de 420 m². Ça, c'est pour le centre aquatique.

Et pour la salle d'escalade artificielle :

- Salle de loisir ;
- Salle pour l'accueil de compétitions internationales ;
- Salle de bloc ;
- et un espace pédagogique.

Voilà, plus en annexe :

- Un espace pour les services administratifs ;
- Et puis les locaux techniques, voilà.

Le calendrier prévisionnel de réalisation serait le suivant :

- Décembre 2017, janvier et février 2018 : finalisation du programme ;
- Avril 2018 : sélection des groupements ;
- Juillet 2018 : remise des projets APS ;
- Septembre, octobre 2018 : analyse et dialogue compétitif ;
- Janvier 2019 : remise offre définitive ;
- Février 2019 : désignation du lauréat ;
- Mars 2019 : mise au point du projet ;
- Mai 2019 : dépôt permis de construire ;
- Septembre 2019 : début des travaux ;

- Et septembre 2021 : livraison.

Voilà, en gros le planning. Un Comité de pilotage serait constitué et composé comme suit :

Alors c'est là où il y a des modifications, la première donc les personnes qui sont dans ce Comité de pilotage :

- Gérard PRETRE, donc qui est Président de la Communauté de Communes ;
- Madame VERGONIER, qui rentrerait, qui est vice-présidente en charge donc du tourisme ;

Pour les autres modifications ça serait ma propre sortie, puisque je suis un peu en conflit d'intérêt, étant Président donc du jury sur les activités aquatiques et la natation pour la Région Occitanie, donc du coup je ne peux pas être sur ce Comité de pilotage, voilà. C'est pour ça aussi que je ne prendrai pas part à la délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc c'est une délibération importante comme je l'ai dit hier en Conseil de Communauté, nous franchissons une étape de plus dans ce dossier. Nous sommes encore sur un long chemin pour ce dossier et je pense que vous avez lu la convention et notamment sur la partie de bouclage du plan de financement, voilà. Mais c'est une étape de plus et je considère que le nouveau..., le redimensionnement de ce projet, qui laisse donc, puisque nous passerions sur une..., comment dirais-je, un marché sur donc un contrat de performance avec un dialogue compétitif, nous permettrait dans le cadre du concours de laisser la possibilité donc aux candidats de nous faire des propositions sur le périmètre global qui a été retenu donc désormais, qui concerne l'emprise actuelle de l'espace nautique, l'emprise actuelle de la salle d'escalade et donc de la salle « *couleur caillou* », donc ce qu'on appelle familièrement l'ancienne usine ISART et l'ensemble du parking piscine, qui est le long de l'avenue Martel, voilà.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? »

Monsieur RICHARD

« Christophe ? »

Monsieur le Maire

« Oui. Pardon ! »

Monsieur RICHARD

« Pour le coup, j'ai oublié aussi de parler de l'escalade, puisque je préside les deux jurys donc c'est pour ça que je ne peux même pas y rester pour l'autre discipline. »

Monsieur le Maire

« Très bien ! Parfait ! Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Juste un détail technique, oui hier nous avons voté le nom d'Hugues si je me souviens bien ? »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Monsieur DURAND

« Il faudra, revoter à la Com Com. »

Monsieur le Maire

« Non, il y aura une modification du Comité de pilotage à la Com Com, aussi oui. »

Monsieur DURAND

« D'accord ! Juste par rapport à la ventilation, on voit un budget estimatif à dix-huit millions cinq. Moi j'aimerais savoir qu'elle est la partie piscine et la partie escalade. Comment ça se ventile ? Si on a un estimatif à peu près, quoi ? »

Monsieur RICHARD

« Oui. Pour l'instant, enfin je n'ai pas le dossier en main, mais on parle de seize millions d'un côté et deux millions de l'autre. Deux millions pour la salle d'escalade. »

Monsieur DIAZ

« Quand on avait parlé du budget de la piscine seule, on avait fait une évaluation à seize millions deux cents, donc on en déduit que c'est deux millions trois pour le mur d'escalade. »

Monsieur DURAND

« Et je me félicitais de cette délibération qui va dans le sens de l'histoire, je pense. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Ce que nous n'avons pas précisé quand même, c'est que, et c'est ce que j'ai développé hier au Conseil de Communauté, c'est que c'est une première délibération concernant une délégation auprès de la Communauté de Communes puisque l'objectif est bien qu'au moment de la livraison, l'ensemble de l'équipement devienne un équipement sportif intercommunal, voilà. Donc c'est simplement à la demande de l'État que nous avons modifié notre volonté, puisque nous voulions accélérer la notion de transfert de l'équipement, mais les services de l'État nous ont demandé d'adopter une période qui est un peu plus, je dirais, séquencée et en commençant par la délégation de compétence qui vous est proposée aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? »

Monsieur RICHARD

« On peut rajouter, Christophe, que de toute façon l'équipement, la piscine est obligatoirement, doit devenir obligatoirement communautaire ou si non on n'aurait pas des aides non plus de l'Europe et des autres partenaires, donc c'est une obligation. »

Monsieur le Maire

« Tout à fait ! Et c'est aussi une évolution dans, je dirais, dans l'acceptation du territoire et des équipements de centralité à Millau, voilà.

Je propose donc de mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Merci, Monsieur RICHARD. »

Adoptée par 32 voix pour

(Hugues RICHARD ne prend pas part au vote)

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 22 :

22. "Salon Sud-Aveyronnais de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 18 janvier 2018 : Convention de partenariat"

Monsieur le Maire

« Autre délibération importante aujourd'hui et qui fait date présentée par Madame SUDRES-BALTRONS. Donc non ce n'est pas tout à fait celle que j'ai dans l'ordre. C'est Sud-Aveyron, c'est très important, mais ce n'est pas celle à laquelle je pensais, pour être très honnête et concernant donc le salon de la formation de l'Enseignement Supérieur. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Bien. Donc effectivement les Collectivités du Sud-Aveyron, à savoir la ville de Millau, la ville de Saint-Affrique, la Communauté de Communes de Millau et de Saint-Affrique, donc ont décidé de mutualiser leurs moyens de manière à promouvoir l'offre de formation qu'elles dispensent sur leurs territoires, offres de formation en Enseignement Supérieur, en formation Professionnelle aussi. Donc à travers un salon qui aura lieu cette année à Millau le 18 janvier, donc ouverture toute la journée et salon qui aura lieu l'année prochaine sur le saint-Affricain, voilà l'idée de faire une année sur l'autre, une fois sur Millau, une fois sur Saint-Affrique. Donc, puisque le salon est ouvert toute la journée, il sera proposé une restauration sur place le midi, restauration mis en place par la Cuisine Centrale. La ville de Saint-Affrique cette année prévoira de mettre en place des navettes pour pouvoir faciliter le déplacement des Saint-Affricains sur le Millavois et puis l'année prochaine c'est nous qui ferons l'inverse, voilà.

Donc pour la mise en place de ce salon Sud-Aveyronnais, donc le premier salon donc de la formation et d'Enseignement Supérieur Sud-Aveyronnais, une convention de partenariat entre toutes les collectivités que je viens de citer va être mise en place. Donc l'idée de cette délibération, c'est :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui va intervenir, donc avec toutes ces Communautés-là, Communes et Communautés ;
- D'adopter les tarifs que vous avez sous les yeux dans la délibération qui seront vendus au point restauration donc l'idée c'est vraiment de faire des propositions, j'ai envie de dire, à portée de tous ;
- Et aussi donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place justement pour cette restauration, une régie temporaire pour pouvoir encaisser les recettes de cette restauration, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 23 :

23. "Modification des statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses : prise de la compétence enseignement supérieur, formation et qualification"

Monsieur le Maire

« Donc désormais la 23, qui est la délibération à laquelle je faisais allusion, concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Bien. Donc pas de surprise pour les personnes qui ont assisté au Conseil Communautaire hier soir, puisque nous avons voté, enfin Daniel nous l'a présenté hier soir. »

Monsieur DIAZ

« Non, c'était Monsieur MAILLÉ. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Monsieur MAILLÉ et tu as... »

Monsieur DIAZ

« L'administration générale. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Effectivement ! »

Monsieur DIAZ

« À tout seigneur, tout honneur ! »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Et toi, tu as fini par... »

Monsieur le Maire

« ?????????? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est ça ! Bien ! Donc, en fait la Région, la nouvelle Région Occitanie a lancé un plan stratégique pour la croissance et l'emploi donc un plan sur 2017 / 2021 et ce plan donc s'appuie sur trois schémas régionaux qui suppose une imbrication très forte entre l'Enseignement Supérieur et la Formation et donc le développement économique et l'attractivité du territoire d'un autre côté. Donc depuis plusieurs années vous savez que la ville de Millau et la Communauté de Communes œuvrent en matière d'Enseignement, de Formation, donc par exemple, alors attendez je voulais, il y a quelque chose qui me dérange dans..., je n'ai pas fait attention, excusez-moi. Oui, pardon ! Ce que je voulais rajouter, pardon ! La ville de Millau donc œuvre, elle sur le plan, au titre on va dire, de la compétence générale et par contre la Communauté de Communes, elle s'est du fait de sa compétence économique, voilà.

En 2013, petit rappel historique, le pôle Enseignement Supérieur a été construit et mis à la disposition..., aux différents organismes, donc au pôle on trouve par exemple le CNAM, on trouve l'IFSI, donc il a été aussi créé à la ville de Millau un service en 2016, donc le service Enseignement et Formation avec un personnel donc dédié pour ce service-là. Donc vous savez aussi, bon ce sont des petites piqûres de rappel, mais c'est important par rapport à cette délibération de le rappeler. Vous savez aussi que la Ville et la Communauté de Communes avaient décidé de mutualiser leurs moyens en vue de soutenir l'action de Millau Enseignement Supérieur, donc depuis juillet 2014, nous mettons à disposition à titre gracieux l'aile droite de ce fameux pôle et avec un plafonnement de charges à 15 000 €. La Communauté de Communes quant à elle participe au soutien de cette association donc Millau Enseignement Supérieur avec une subvention annuelle de 25 000 €.

La Communauté de Communes aussi accompagne la formation à distance qui s'appelle Pyramide, ce sont des formations qui sont dispensées dans les locaux de la Maison des Entreprises.

Les deux collectivités participent aussi donc à un niveau important au financement du DUT Info Com.

Également nous aidons l'Université de Champollion pour sa licence professionnelle.

Nous aidons aussi les formations BPJEPS du MUC et du SOM Natation, voilà.

Donc, vous l'avez compris, l'enseignement et la formation font pleinement partis des facteurs d'attractivité d'un territoire et donc à ce titre ont été identifiés comme des axes stratégiques d'attractivité d'où cette prise de compétence par la Communauté de Communes

Voilà, donc vous avez joints à cette délibération les statuts de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, vous voyez que nous avons rajouté l'Enseignement Supérieur, la formation qualification, donc c'est ce que vous avez, une partie grisée sur les statuts.

Donc là, il vous est demandé d'approuver la nouvelle rédaction des statuts qui prendra effet au 1^{er} mars 2018.

Monsieur DIAZ

« Et surtout approuvé... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Et approuver voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc là-aussi comme nous l'avons dit hier, c'est une délibération importante, une prise de compétence importante de la part de la Communauté de Communes, puisque jusqu'à donc le Conseil de Communauté hier, et puis reste maintenant l'approbation en termes identiques par l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes pour que la procédure soit totale, mais jusqu'à cette délibération-là et cette modification-là, il n'y avait pas de collectivité strictement compétente et identifiée comme étant compétente pour porter l'enseignement, la formation et l'enseignement supérieur. Ce sera désormais chose faite et moi je m'en félicite.

Même si, comme je l'ai indiqué hier, nous allons avoir une période d'un peu de transition pour que les dossiers puissent être progressivement donc transmis de la Ville vers la Communauté de Communes et qu'à mon sens, mais c'est Daniel DIAZ, qui nous l'a évoqué hier, moi je suis convaincu que le dispositif ne sera complet qu'à partir du moment où un groupement d'intérêts publics sera constitué pour arriver à la fois dans le groupe d'organisation et de Comité directeur associant à la fois les Collectivités et à la fois les prestataires de formation et puis le milieu économique, puisque ce qui a, je dirai, accéléré et en tout cas affirmé la prise de compétence de la part de la Communauté de Communes c'est bien la délibération du Conseil Régional qui dans un même vote a adopté trois schémas donc structurant :

- Le schéma sur l'emploi, l'économie et l'internationalisation ;
- Le schéma sur la formation professionnelle ;
- Et le schéma sur l'Enseignement Supérieur.

Montrant ainsi de façon très claire et cohérente, l'interaction totale entre ces trois schémas et la place que doit avoir la formation quelle qu'elle soit en matière donc de développement économique et d'offres d'accès à l'emploi et cela rejoint et là-aussi Daniel DIAZ et d'autres élus millavois y ont pris totalement leurs parts, les préoccupations qui ont été exprimées au moment de la démarche attractivité de la Communauté de Communes et en particulier la volonté de la part du milieu économique, la volonté clairement exprimée de pouvoir avoir des cycles de formations qui soient en lien avec leurs besoins et avec les offres d'emplois qu'ils pouvaient proposer, voilà donc, je pense que c'est une très belle étape dans ce domaine-là et nous l'avons approuvé hier donc au Conseil de Communauté, je ne doute pas que le vote soit identique en Conseil municipal.

Donc y a-t-il des interventions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Moi, je vous rejoins totalement sur ce sujet, Monsieur le Maire, Emmanuelle GAZEL qui n'est pas là, retenue à Paris, justement parce qu'elle est en rendez-vous avec la Ministre de la Formation Supérieure, serait une meilleure ambassadrice de ce sujet, mais c'est vrai que tout à fait, on va vers un schéma directeur clair et ça va encore dans le sens de l'attractivité de l'histoire et c'est très, très bien. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Donc, s'il n'y a pas d'intervention, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Merci, Madame SUDRES-BALTRONS. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 24 :

24. "Tableau des effectifs : modification"

"Alors, comme à chaque fois qu'il y a du mouvement dans le personnel on vous présente le tableau des effectifs. Donc, concernant le zoom qu'on vous propose pour la suppression des postes nous avons donc :

- Une suppression qui concerne un rédacteur principal de 1^{ère} classe qui était à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2017 ; donc c'est un agent qui était au Musée et qui a demandé une disponibilité pour convenance personnelle d'une durée de 2 ans ;
- La deuxième suppression ça concerne un départ à la retraite à la MESA, donc c'est un agent qui est rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et qui partirait donc à la retraite au 1^{er} janvier 2018 ;
- La troisième suppression c'est aussi un départ à la retraite au Service du Cimetière, donc c'est un agent qui est un Agent de maîtrise principal à temps complet, qui partirait à la retraite au 1^{er} janvier 2018 ;
- Et la quatrième suppression c'est aussi un départ à la retraite donc au service Juridique, cela concerne un Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe qui est à temps complet et le départ est prévu aussi au 1^{er} janvier 2018.

Concernant les créations, donc :

- En tout premier vous avez le nouveau donc Directeur Général des Services, qui arrivera dans nos services à compter du 04 décembre prochain ;
- Pour le deuxième donc c'est une création d'un poste d'Attaché donc là il s'agit d'un recrutement par voie de mutation du Directeur du Pôle Développement urbain et Vie Locale ;
- Pour la troisième création, il s'agit d'un recrutement d'un technicien au sein du bureau d'études, donc ce sera un Technicien principal de 2^{ème} classe qui sera à temps complet à compter du 1^{er} décembre.

Pardon, je ne vous ai pas dit la date d'arrivée de l'Attaché, excusez-moi, donc il arrivera au 04 décembre prochain.

Et les deux autres créations donc, ce sont des mises en stage d'agents qui sont actuellement contractuel dans nos services, donc c'est des mises en stage :

- Pour le premier donc à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018, c'est au service des Sports ;
- Et pour le deuxième, pareil au service de Ville Propre.

Voilà, pour ce qui est des modifications sur le tableau des effectifs.

Donc on vous demande d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires, sachant que ce tableau a été validé lors de la dernière commission des ressources Humaines en date du 09 novembre. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame HELLI rapporte la délibération n° 25 :

25. "Églises de la Commune : Indemnité de gardiennage"

« Voilà, donc là ce n'est pas une nouveauté.

Dans le cadre des lois de séparation de l'Église et de l'État, les Églises sont considérées comme propriétés communales, mais avec une mise à disposition permanente au profit des cultes. Les desservants réalisent donc une mission essentielle de conservation de notre patrimoine architectural.

Pour cela on leur verse une indemnité, enfin ce n'est pas une obligation, mais c'est un choix, qui varie selon l'endroit où est situé l'édifice à savoir sur Millau ou dans les Communes voisines.

L'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé à hauteur 1,2% cette année, on propose de suivre un peu cette augmentation pour ces gardiens donc pour :

- Les églises du centre de Millau on donne un montant de 479,86 € donc pour le gardien ;
- Et pour les gardiens des localités voisines une indemnité de 120,97 €.

Bon, sachant que ce n'est pas un salaire, il n'y a pas de fiche de paye. Donc, on n'est pas...,

Monsieur ??????

« ????????? »

Madame HELLI

« Non, ce n'est pas du black ! Voilà, pour vous donner une fourchette. C'est une petite augmentation. C'est annuel, ce n'est pas mensuel. C'est à préciser aussi. Et voilà, ça représente une dizaine d'euros de plus que ce qu'ils avaient jusqu'à présent.

Donc, on vous demande :

- D'approuver le versement de l'indemnité de gardiennage ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prévoir la nouvelle dépense afférente et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Il y a quand même de grandes bizarreries dans notre pays. On indexe d'indemnité pour le gardiennage des Églises, donc pour les religieux, sur l'indice des fonctionnaires. C'est extraordinaire ! »

Monsieur DIAZ

« ???gardienage ???? »

Monsieur le Maire

« Et après, on va regarder la... Bien, y a-t-il des interventions sur ce sujet ? »

Monsieur DURAND

« Juste une question de curiosité. Il y a un Temple à l'extérieur de Millau. ? »

Monsieur le Maire

« Non, il n'y a pas de Temple à l'extérieur de Millau. »

Monsieur DURAND

« Ah ! Ben, on paye 120 €, à un Temple quelque part. Je ne sais pas si... »

Monsieur le Maire

« Non, mais pas... »

Monsieur DURAND

« Non, mais le Temple, mais hors localité, non situé dans la localité... »

Monsieur le Maire

« Non, mais pas à l'extérieur de Millau ? »

Monsieur ??????

« C'est, avenue de l'Aigoual ! »

Madame ??????

« Dans la localité... »

Monsieur ??????

« Dans la localité... »

Monsieur le Maire

« A l'extérieur de Millau ? »

Monsieur ??????

« Non... »

Madame ??????

« Situé dans la localité... »

Monsieur ??????

« Non, il y a une incompréhension... »

Monsieur ??????

« Oui, tout à fait, oui... »

Monsieur ????????

« C'est une erreur... »

Monsieur le Maire

« Ah ! »

Monsieur NAYRAC

« Si, moi je rajouterai, il y a un Temple, qui fait office de Temple... »

Monsieur le Maire

« Non ! »

Monsieur NAYRAC

« C'est, avenue de l'Aigoual... »

Madame ??????????

« Ah ! Si... »

Monsieur le Maire

« Non, mais c'est... »

Monsieur NAYRAC

« ... qui fait office de Temple, parce que... »

Monsieur le Maire

« Non, mais ce n'est pas ça, non ce n'est pas ça du tout... »

Monsieur ????????

« Non, mais c'est le Temple réformé... »

Monsieur le Maire

« Non, mais ce n'est pas ça du tout. Il ne s'agit pas du lieu d'implantation de l'édifice, mais du lieu de résidence de la personne qui dessert. Voilà ! Donc, ce n'est pas le lieu d'implantation de l'édifice, voilà. Donc, il n'y pas de Temple à l'extérieur de Millau. Il y a des gens de l'extérieur qui peuvent venir desservir le Temple de Millau, mais il n'y a pas de Temple. »

Monsieur ????????

« Fallait la trouver celle-là... »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il donc des voix contre ? Monsieur ALIBERT. Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci, Madame HELLI. »

***Adoptée par 32 voix pour
1 voix contre***
(Claude ALIBERT)

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 26 :

26. "Convention de coopération pour la promotion des véhicules électriques"

Monsieur le Maire

« Donc Monsieur LEFEVERE, donc je vous propose aussi de répondre à Monsieur ALIBERT de fait, et de nous commenter la délibération n° 26 concernant la convention de coopération pour la promotion des véhicules électriques. »

Monsieur ALIBERT

« J'apprécie ! »

Monsieur LEFEVERE

« Oui. Merci, Monsieur le Maire. Donc, en réponse à la question de Monsieur ALIBERT sur l'empreinte environnementale de l'école Jules Ferry, donc si on considère les trois fluides : gaz ; eau ; électricité. Donc on a actuellement un total annuel pour l'année 2016, puisque l'année 2017 n'est pas encore terminée, nous avons un total de 25 869,73 € pour l'école Jules Ferry. Si on considère que les fluides : gaz et électricité, puisque les modifications ne vont pas intervenir sur les consommations d'eau, l'économie attendu de 60 % tel que présentée dans la délibération devrait donc être de 13 658,68 € pour l'équivalent facture 2016. »

Rires dans la salle

Monsieur le Maire

« Merci. »

Monsieur LEFEVERE

« Ah ! C'était Monsieur FABRE ! Bon, ben très bien. »

Monsieur ALIBERT

« Bon, parce que moi je... »

Monsieur LEFEVERE

« Ben ! La réponse est la même en fait ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur... »

Monsieur LEFEVERE

« Le chiffre est le même pour Monsieur ALIBERT, que pour Monsieur FABRE. »

Monsieur le Maire

« Monsieur ALIBERT transmettra à Monsieur FABRE. Donc, la délibération 26, s'il vous plaît ! »

Monsieur LEFEVERE

« Alors, délibération 26, donc il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire de convention avec le Parc Régional Naturel des Grands Causses dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial et du programme, le même que tout à l'heure, le TPCV donc Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, on nous propose l'acquisition de deux véhicules électriques. C'est l'objet de la convention et il se trouve qu'on a parmi le parc de véhicules particulièrement vieillissant de la Ville deux véhicules, donc l'un ne passait plus le prochain contrôle technique et l'autre était particulièrement vieux et usagé. Donc on profite de cette opportunité pour non seulement renouveler ces deux véhicules et en plus profiter de la convention, qui nous permet de recevoir 5 000 € d'aides par véhicules, restant à notre charge environ 26 800 €. C'est l'objet de la convention, qui vous est annexée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Non, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 27 :

27. "Modification des statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses suite à l'exercice de nouvelles compétences GEMAPI et grand cycle de l'eau"

« Oui, tout à fait. Dans le cadre du futur transfert de la compétence GEMAPI à un futur syndicat interdépartemental Aveyron / Gard / Lozère, donc pour la compétence GEMAPI, il nous est demandé d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes à valoir au 1^{er} décembre 2017, puisque le transfert de la compétence est prévu au 1^{er} janvier 2018. Donc ça concerne en effet la compétence GEMAPI. »

Monsieur ???

« ?????????????? »

Monsieur LEFEVERE

« Non, rien à voir. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des risques Inondations. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur LEFEVERE. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 28 :

28. "Délégations de service public : rapport annuel d'activité 2016"

« Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre des délégations de service public et afin d'assurer leur suivi et leur contrôle les délégataires ont pour obligation de produire et ce avant le 1^{er} juin de chaque année, un rapport détaillé de l'exercice comptable, ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Pour rappel les DSP de la ville de Millau sont au nombre de huit :

- L'aire des campings-cars ;
- La fourrière de véhicules terrestres à moteur ;
- L'exploitation du centre aquatique en période hivernale ;
- Les Cinémas ;
- Le site de recyclage des Maltres ;
- Le parking Emma Calvé et parc de stationnement sur voirie ;
- Le parking Capelle ;
- Et enfin l'assainissement et eau.

Les rapports détaillés relatifs à ces délégations de service public sont annexés au présent dossier.

Vu la Commission des Services Publics Locaux du 2 octobre dernier ;

Et après avis favorable de la Commission Finances en date du 7 novembre 2017, il est proposé au Conseil municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2016 ;
- Et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc, y a-t-il des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question, je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité 2016. Donc y a-t-il des objections sur ces rapports ? Donc, je considère que nous prenons acte donc de la communication des rapports annuels d'activité 2016 au titre des DSP. »

Le Conseil municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Pardon ! »

Monsieur CHIOTTI

« Excusez-nous ! Je m'abstiendrai sur la délibération précédente, parce qu'il y a plein de DSP qui n'ont pas retransmis leur rapport, là. Donc, ... »

Monsieur le Maire

« On prend acte de la communication... »

Monsieur CHIOTTI

« Ah ! Mais, il n'y a pas des... »

Monsieur le Maire

« Pardon. On prend acte de la communication des rapports. »

Monsieur CHIOTTI

« Pardon ! Excusez-moi. Mais, bon je... »

Monsieur DURAND

« Cela dit, moi je rejoins Nicolas CHIOTTI, c'est vrai qu'on a plein de..., enfin on en a déjà parlé en Commission de prestataire de DSP, qui ne rendent pas leur copie, c'est quand même problématique... »

Monsieur FAYET

« Alors, effectivement ce problème a été évoqué en Commission, depuis lors nous avons reçu un nouveau document concernant la décharge des matériaux des Maltres, qui ont effectivement tardés à nous le remettre, mais nous l'avons, je l'ai là en possession. C'est assez récurant effectivement nous rencontrons des difficultés sur la communication de ces rapports. Nous tenons assez souvent à les contraindre de nous les mettre à disposition. Nous rencontrons quelques difficultés, notamment avec la DSP relative à la fourrière des véhicules automobiles qui a été fragile, on a eu même du mal à trouver un délégataire. Donc on fait au mieux pour essayer de les contraindre, mais on rencontre quelques difficultés, c'est évident, oui. Ça a été soulevé effectivement en Commission. »

Monsieur le Maire

« Bien. Donc ce sera porté au compte-rendu, bien évidemment sur les remarques. »

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 29 :

29. "DSP parking Emma CALVE : approbation de l'avenant n°9"

« Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Le parc de stationnement Emma Calvé fait l'objet d'une délégation de service public depuis 1992, conclue pour une durée de 30 ans, c'est la société Q-Park qui en est l'actuel délégataire.

La dépenalisation des amendes de stationnement payant relative à la modernisation de l'action publique a été adoptée le 27 janvier 2014 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

La mise en place de cette dépenalisation impose une nouvelle organisation du stationnement, nouveau zonage et création de deux mini-parcs fermés, que sont la Condomine et le parking de la SERNAM. »

Monsieur ??????

« Condamine ! »

Monsieur FAYET

« Condamine, pardon ! Ces modifications entraînent une revalorisation... »

Monsieur DIAZ

« Avoir un parking de son vivant ! » »

Monsieur FAYET

« Oui. »

Monsieur DIAZ

« Capelle, aussi ! Capelle... »

Monsieur FAYET

« Ces modifications entraînent une revalorisation de la gestion de la délégation de service public pour la société Q-Park. Et conduisent à l'élaboration d'un neuvième avenant.

Après avis de la commission des Finances du 7 novembre 2017 et avis de la Commission des délégations du service public du 11 octobre 2017, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes du projet d'avenant n°9 ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document en découlant.

Juste une petite information concernant le débat qui a pu avoir lieu tout à l'heure concernant le périmètre du stationnement payant, il était à ce jour de 1 522 places et il donc va passer à 646 places exactement. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Je m'excuse ! Qu'est-ce que ça change concrètement cet avenant ? Je l'ai lu, mais je n'ai pas vu... »

Monsieur DIAZ

« ?????? »

Monsieur le Maire

« Alors, Monsieur GINESTE ? Oui, c'est... »

Monsieur GINESTE

« Oui, pour faciliter votre compréhension, il y a deux choses très importantes sur cette délégation :

- C'est qu'ils vont devoir s'occuper de la gestion des FPS, qu'on appelle, sachant que jusqu'à présent c'était l'État qui s'en occupait, donc ça va leur donner une ligne comptable supplémentaire ;
- Et il y aura également des lignes comptables « carte bleue » qu'ils n'y avaient pas par le passé. Comptablement c'est beaucoup plus lourd que ce que ça l'était, surtout par rapport au problème du FPS, qui est quand même, il faut le dire une vraie usine à gaz, c'est quelque chose que l'État nous a imposé, on ne l'a pas choisi, mais il faut qu'on la gère comme toutes les Communes. »

Monsieur le Maire

« Oui. Monsieur DURAND, toujours ? »

Monsieur DURAND

« Et financièrement, ça nous contraint ? »

Monsieur DIAZ

« Sauf erreur de ma part. Mais, je ne l'ai pas lu pour tout dire. Ce n'est pas aussi..., ça n'inclut pas l'avenant concernant le passage facturation de 35 000 € par an à 47 000 € par an, au titre de la mission. D'accord, l'incidence financière c'est bien ça ? »

Monsieur ?????

« 12 000 €???? »

Monsieur DIAZ

« C'est ça, plus 12 000 €, 35 000 € – 47 000 € de mémoire une fois encore. »

Monsieur le Maire

« Bien. Donc, s'il n'y a pas d'autre intervention, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame FORT rapporte la délibération n° 30 :

30. "Comité de jumelage Millau-Sagunto : subvention exceptionnelle- Mandat spécial"

« Oui. Donc depuis quelques années des échanges gastronomiques ont été mis en place entre les villes de Millau et Sagunto. Donc ces échanges ont pris un peu plus d'ampleurs il y a quelques mois notamment lorsqu'on a reçu des producteurs et restaurateurs Saguntins à Millau et le 24 et 25 novembre c'est le voyage retour qui va avoir lieu, donc des restaurateurs millavois serviront des repas élaborés avec des produits emblématiques de la région de Millau. Et parallèlement, des commerçants donc de Millau et de sa région participeront aux marchés de Sagunto afin de présenter et faire déguster l'ensemble des produits locaux.

Alors, je ne sais pas si vous voulez la liste, on a :

- La maison Bouard ;
- La boucherie Delpont ; etc.

Donc la ville de Millau souhaite soutenir le Comité de jumelage de Sagunto dans ce projet qui d'une part :

- Renforce l'attractivité millavoise par sa gastronomie et la multitude de ses produits emblématiques ;
- Mais surtout aussi pour l'impact économique et touristique qu'il génère.

Aussi, afin de soutenir le Comité de Jumelage Millau-Sagunto, la Ville souhaite verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à ce dernier.

Et il convient également de donner mandat aux élus qui vont se déplacer à Sagunto. Donc, là en l'occurrence il s'agit de Monsieur le Maire et de Sylvie AYOT. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, c'est l'opération retour à l'opération qu'il y avait eu donc à Millau avec les restaurateurs Saguntins qui étaient venus. S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Je vous rappelle qu'il y a des questions diverses, ne faites pas vos valises trop vite. Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. »

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Il reste une question diverse posée par le groupe Millau Cap 2014 et ensuite j'ai des informations à vous donner, donc le Conseil ne sera pas terminé non plus. Donc, Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, je ne me rappelle plus trop, ça concernait la discothèque de Millau, là ? »

Monsieur le Maire

« C'est ça ! »

Monsieur CHIOTTI

« Quand est-ce qu'on allait avoir une vraie discothèque sur Millau pour nos jeunes et dans un endroit approprié ? C'était à peu près ça la question ? Je pense. »

Monsieur le Maire

« Ma réponse, elle ne sera pas très compliquée. D'abord, les discothèques sont des initiatives privées, donc à moins que vous souhaitiez que nous lancions une discothèque municipale, ce qui... à réfléchir. Ce sont des opérateurs privés, nous avons eu connaissance d'un certain nombre de personnes qui s'étaient intéressées et les projets n'aboutissent pas toujours forcément. Quant à la localisation idéale, c'est trouver pas loin de Millau la surface nécessaire, avec le parking, avec un minimum d'atteinte à la tranquillité des riverains. C'est un peu perle rare et en tout cas nous aussi on appelle de nos vœux ce type d'équipement et sans nuisance pour le voisinage, voilà.

J'ai plusieurs informations à vous donner :

Deux concernent le calendrier des Conseils municipaux qui ont été amenés à évoluer et compte tenu des délais impératifs et contraintes de communication des documents pour deux sujets importants que sont le DOB et les DSP Eau et Assainissement, donc je vous prie de retenir qu'il y aura :

- Un Conseil municipal supplémentaire programmé le mardi 5 décembre à 18 h 30 ;
- Et que le Conseil municipal qui était initialement prévu le 20 décembre à 18 h 30 est reporté le 19 décembre à la même heure.

Ensuite, puisqu'il s'agit d'une délibération et que nous allons être amené à rendre l'objet, il s'agit d'une délibération du Conseil municipal, j'invite les conseillers municipaux qui ne l'auraient pas fait, à pouvoir voir la maquette du futur EHPAD qui est au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, puisque cette maquette va prochainement regagner le Centre Hospitalier. Et comme nous sommes, et on l'a vu avec les Villes et métiers d'arts, nous venons de le voir avec les produits de terroir, nous sommes une Ville de tradition, je vous propose à la fois à l'ensemble des conseillers municipaux, le public et la presse à partager le verre de l'amitié autour du Beaujolais nouveau pour respecter la tradition dans la salle à côté. Merci beaucoup. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à Millau, le 2017

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire

« Je pense que vous pouvez vous rapprocher d'un micro, s'il vous plaît. Merci. »

Délégation contre les compteurs Linky

« Donc, en fait, merci de nous accueillir. Donc, nous souhaitons vous informer et vous solliciter au sujet de la pose des compteurs électroniques Linky, qui ont commencés en France il y a une dizaine d'années et qui à Millau se mettent en place. Nous souhaitons vous alerter sur certains points négatifs, donc de cet objet-là. Alors, on ne va pas développer tout cela aujourd'hui, mais c'était simplement pour donner des informations, quant aux emplois perdus, quant à toutes les informations qui sont enregistrées vers les big-data, les problèmes donc pratiques de CPL qui causent des dégâts électriques qui ont été prouvés très objectivement et le droit au refus individuel de chaque personne et nous rappellerons qu'en France plus de 450 Communes ont refusé le Linky pour des raisons parfaitement objectives, donc que je viens d'énoncer et d'autres. Donc le Maire de YERRES, DUPONT-AIGAN qui a pris des délibérations contre cela, le Maire de Castres, etc., etc. Donc, 480 Communes et cela nous paraît opportun de discuter de cela puisque nous sommes tout de même en démocratie.

Je vais donner des informations concernant les données de Maître Marcel KAJAR qui est professeur de droit d'université, puisque donc les compteurs appartiennent à la Commune, les conditions générales de vente qui doivent être respectées et un dernier point sur le fait « s'occuper » des compteurs, c'est-à-dire donc il s'agit de garantir l'accès concret de distributeur au compteur mis en place sans pour autant autoriser la substitution du compteur intelligent en place. Donc, là c'est 320-2 etc. donc je vous fais grâce de tout cela.

Nous avons été un petit peu choqué de voir parfois la façon dont les personnes qui posent le compteurs Linky se comportent envers les citoyens avec des petites bousculades etc.

Et l'autre point, la note d'information que la société Saint Côme chargée du déploiement à mis dans les boîtes à lettres des HLM de Millau, en disant que c'était une obligation légale, ce qui est inexact et qu'il fallait réserver le meilleur accueil à toutes ces personnes.

Donc, nous allons..., alors il y a une personne qui souhaiterait dire un petit mot, très rapide et nous souhaitons que tout le monde soit bien informé sur ce point-là. Nous souhaiterions que la Municipalité prenne soin de ses concitoyens et qu'au moins dans un premier temps on puisse discuter et voir tous ces points-là très concrètement et très objectivement ensemble et que les Millavois ne soient pas... et les habitants des Communes proches, ne soient pas contraints d'accepter quelque chose, une chose pour laquelle ils ont manifesté un refus, voilà.

Et puis, vous êtes tous invités le 7 décembre à 2ISA, nous montons une réunion publique d'information avec un journaliste écrivain, qui a écrit un livre très précis, avec un titre un peu amusant : « Sexy Linky », voilà. Donc, il donnera toutes les informations sur cet objet. Voilà. Puis-je donner la parole à une personne ? Merci. Dominique ? »

« C'est moi ? »

« Oui. »

« Bonjour Messieurs, bonjour Mesdames, ce sera très rapide, c'est juste pour dire qu'on est tous concernés vu qu'on a tous un compteur électrique chez nous. Donc, ça nous concerne absolument tous à égale partie, donc ce n'est pas un combat d'arrière-garde, c'est vraiment... et je vous engage à vous informer du mieux possible et on va essayer de notre côté de faire ce travail d'information. Voilà ! Merci à vous. »

« Donc, j'ai oublié un point, après le Linky, compteur électronique de l'électricité, nous aurons le Gazpar, compteur électronique du Gaz et je ne sais pas si on va l'appeler l'Aquarius ou je ne sais, le compteur électronique de l'Eau, qui est déjà posé à Creissels et donc il faut vraiment se renseigner sur l'impact de toutes ces ondes, puisque moi j'ai des amis du CNRS de INSERN, qui m'ont dit de faire très attention.

L'Organisation Mondiale de la Santé travaille sur ce point-là et l'ont craint que ce soit le prochain scandale sanitaire en France et en Europe.

Je rappelle que c'est entre autre pour ces raisons-là que l'Allemagne l'a refusé, les Pays-Bas l'ont refusé, le Luxembourg, le Portugal, etc., etc. Donc, il y a vraiment, pour l'instant on ne trouve aucun point positif pour accepter la demande d'un objet que l'on n'a pas demandé. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci pour ces interventions. Il y avait une question diverse sur ce sujet. Est-ce que vous souhaitez que nous fassions une intervention groupée sur le sujet ou vous souhaitez maintenir la question diverse en fin de Conseil ? »

Monsieur CHIOTTI

« Non, ça allait dans ce sens-là, je la posais en fin de Conseil, mais bon on n'a qu'à la placer devant, moi ça ne me dérange pas du tout. »

Monsieur le Maire

« Parfait ! Donc, je propose à Monsieur LEFEVERE, donc élu en charge de l'Environnement, de vous répondre. Monsieur LEFEVERE ? Pardon, Monsieur FABRE, vous voulez intervenir avant, peut-être ? »

Monsieur FABRE

« Moi, je ne suis pas du tout favorable à l'installation de ces compteurs actuellement. Je crois qu'il y a une vraie inquiétude à avoir et notamment concernant les risques sanitaires et je souhaiterais qu'un vrai débat s'instaure, peut-être

lors du prochain Conseil autour de ce sujet pour décider peut-être d'au moins un moratoire concernant la pose de ces compteurs en attendant d'avoir plus d'informations concernant les risques sanitaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur LEFEVERE ? »

Monsieur LEFEVERE

« Merci, Monsieur le Maire. Bon, sur le sujet, alors c'est vrai que nous avons été alerté via les différents collectifs citoyens, différentes associations, différentes personnes qui sont venus nous voir également.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que la Commune en l'espèce n'a pas compétence juridiquement de dire si on peut ou pas interdire ou autoriser ENEDIS à travailler. »

Délégation contre les compteurs Linky

« Bien sûr que si ! »

Monsieur LEFEVERE

« En fait, la compétence qu'on a, concerne nos bâtiments communaux et uniquement nos bâtiments communaux. Mais concernant les citoyens, on n'a pas pouvoir de dire : « On refuse, ou on accepte ». »

Délégation contre les compteurs Linky

« ?????????? ! »

Monsieur LEFEVERE

« Partant de là, en fait, nous on n'est pas forcément ni des techniciens, ni des experts de la santé etc. Ce qu'il faut bien comprendre c'est que vis-à-vis d'ENEDIS, enfin ne comptez pas sur moi ou sur nous pour faire les commerciaux d'ENEDIS, quoi, pour mettre en avant leurs solutions, pour vendre leurs solutions.

C'est à ENEDIS de faire ce travail-là. Lorsqu'on les a reçus la semaine dernière et on les a revus depuis, on leur a clairement demandé et on a va accentuer le message sur le sujet.

Plusieurs choses, tout d'abord :

- De bien vouloir tenir une communication directe avec la presse, tenir un point presse pour expliquer leur démarche, leurs produits, les avantages... Voilà, faire leur argumentaire exactement de la même manière qu'ils l'ont fait auprès de nous, pour qu'ils puissent le faire de la façon la plus large possible auprès de la population ;
- Deuxièmement, un message qui est quand même important, parce que c'est vrai qu'il y a certains comportements qui nous ont été relayés vis-à-vis des sous-traitants à la population, de recadrer clairement le comportement des sous-traitants afin de laisser le droit au refus de la part de la population, de ce qui ne veulent pas de cette solution. Je n'ai pas juger, moi, si c'est à tort ou à raison, si c'est juste ou pas juste, ce n'est pas mon rôle. En revanche, que les personnes qui n'en veulent pas et c'est en leur âme et conscience et bien qu'elles puissent exprimer leur possibilité de refuser librement, parce que je pense que c'est important de pouvoir le faire et visiblement de la part des sous-traitants ce n'est pas..., ça n'a pas toujours été réalisé de cette manière-là. Donc, c'est important pour nous que vous, vous puissiez exprimer cette alerte ce soir, c'est important qu'on puisse la relayer aussi auprès de la population qui a le droit de refuser ;
- Maintenant sur notre partie à nous, qui est une partie purement municipale et qui concerne les bâtiments municipaux, moi ce que..., qui ne sont pas des habitations, qui sont uniquement des bâtiments à usage de services et à usage des services Techniques par exemple, à usage de la Mairie... Moi, je veux juste dire que ces compteurs intelligents vont nous permettre..., bon ils sont dits intelligents, alors j'y mets des guillemets, ces compteurs intelligents vont juste nous permettre, ils sont appelés « intelligents », alors j'y mets des guillemets, ces compteurs intelligents vont juste nous permettre d'avancer quand même assez largement en matière de maîtrise énergétique... »

Délégation contre les compteurs Linky

« ?????????? ! »

Monsieur LEFEVERE

« ... c'est juste le côté intéressant que moi, je vois, parce que c'est ma partie. Maintenant sur les aspects techniques, sur les aspects santé etc. moi je ne suis pas expert de l'OMS, je ne suis pas médecin. Il y a des études qui vont des deux côtés, y compris sur la partie technique donc c'est bien qu'on puisse avoir de l'information. Que l'information puisse être :

- De la part de ceux qui sont pour et là c'est ENEDIS de communiquer et d'avancer ses arguments.
- De la part de ceux qui sont contre et c'est bien que vous puissiez vous exprimer et que vous ayez l'espace d'expression pour le dire.

Et après, j'estime que c'est quand même la liberté individuelle qui doit pouvoir s'exprimer que ceux qui sont contre, puissent le dire et puissent refuser et que ceux qui sont pour puissent aussi tout simplement l'accepter. Donc, voilà un petit peu notre..., ma position et la nôtre. Sachez qu'ENEDIS, enfin la relation avec ENEDIS pour l'instant est assez... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît. Je vais juste rappeler les règles de principes. Alors, là nous avons fait une interruption du Conseil municipal de façon à ce qu'il puisse y avoir une communication. Donc, j'ai bien retenu qu'il y avait un débat public le 7, si

j'ai bien compris, où tous les arguments pourront être avancés, donc je vous propose de garder les échanges pour le 7, parce que ce n'est pas l'objet du Conseil municipal, voilà. »

Délégation contre les compteurs Linky

« ?????????? ! »

Monsieur le Maire

« Donc, un seul mot, je demande d'abord à Monsieur LEFEVERE de conclure, un seul mot, Monsieur FABRE, Monsieur ALIBERT, Monsieur DURAND et nous arrêterons là les communications. Donc, Monsieur LEFEVERE je vous invite à conclure. »

Monsieur LEFEVERE

« Donc, sachez que nous avons quand même des relations dans lesquelles nous essayons de contraindre le plus possible et faire comprendre à ENEDIS qu'il doit non seulement améliorer et accentuer sa communication, mais aussi mettre la pression sur ses sous-traitants pour favoriser le droit au refus qu'ont les citoyens.

Et deuxièmement sur l'aspect juridique des délibérations, sur ce sujet-là très précisément toutes les délibérations prises par les Communes qui ont voulu délibérer, ont toutes été refusées au Contrôle de Légalité par les Préfectures.

Et lors des audiences en Tribunal Administratif, elles ont toutes été invalidées.

Et les Préfets ont demandé à chaque Conseil municipaux de bien vouloir les retirer.

Donc là-dessus moi je n'ai pas de débat, si on avait la compétence, je dirai : « Pourquoi pas le faire si vraiment ça avait un impact ? » Malheureusement ou heureusement, je ne sais pas, c'est n'est pas à moi de le dire, mais en tout cas c'est l'Europe qui a décidé. On n'a pas localement cette compétence, donc pour moi il n'y a pas de sujet. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Oui, si j'ai bien compris, donc vous avez été conviés à une réunion d'information de la part de la société qui installe ces compteurs ? Si c'est le cas, moi je regrette que l'ensemble de l'opposition... »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas le cas, Monsieur FABRE ! »

Monsieur FABRE

« Ce n'est pas le cas ? »

Monsieur le Maire

« C'est une rencontre, j'allais dire, de rendez-vous. Pas une réunion. De rendez-vous entre Monsieur LEFEVERE et ENEDIS et la demande d'ENEDIS c'est d'organiser une réunion d'information de l'ensemble du Conseil municipal. Voilà. »

Monsieur FABRE

« Bon ! »

Monsieur le Maire

« Donc, ce n'est pas... »

Monsieur FABRE

« Vous me rassurez ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres... Monsieur ALIBERT, vous vouliez intervenir ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, moi je suis intrigué moi, par un point quand même. L'énumération des Communes que nous a fait Madame AUSTRUY, ce ne sont pas des petites Communes, qui ont délibéré. Alors, je voulais savoir moi, ce que j'aimerais, si vous l'autorisez à me répondre. Quels sont les arguments qui ont été retenus, parce que Monsieur LEFEVERE nous dit que nous ne sommes pas compétents et vous, vous nous donnez une liste de je ne sais plus combien de Communes et dont certaines d'une grande importance, ce n'est pas des villages, qui ont pris une délibération. Qu'est-ce qu'ils ont retenu comme arguments ? Comment ils ont argumenté ? »

Monsieur le Maire

« Alors, là vraiment je serai intransigeant c'est dernière réponse de Madame AUSTRUY à Monsieur ALIBERT, Monsieur LEFEVERE et puis terminé. »

Délégation contre les compteurs Linky

« Non, mais justement ne craignez rien, je ne vais pas pouvoir répondre à cette question, parce que ça durerait des heures. Donc je vous enverrai des informations et à la réunion du 7 décembre, vous aurez tout cela. Donc, effectivement il y a 480 Communes qui ont refusé. Le Préfet n'a aucune autorité sur le Maire, donc le Maire fait ce qu'il veut, ça n'a rien à voir. »

????????????

« ..., Contrôle de Légalité... »

Délégation contre les compteurs Linky

« Oui. Non, mais il y a des choses, si c'est parfaitement..., si la délibération est parfaitement menée, la délibération est acceptée, comme dans beaucoup de villes. Je voulais simplement ajouter un petit mot sur *Que choisir ?* qui avait il y a quelque temps une attitude un petit peu ambiguë et qui au mois d'octobre a édité un numéro *Le dossier noir, l'affaire Linky*, qui est donc un concentré d'examen sur place et d'enquêtes très, très précises où ils font machine arrière et où les gens s'expriment d'une manière, bien entendu, c'est le vécu.

Mais il y a aussi des faits avérés d'incendies et d'incidents très graves et la semaine dernière à Rodez, un équipement public du Ministère de la Défense ou je ne sais plus, a été en panne pendant 36 heures à cause du Linky, j'ai rencontré une personne qui était là. Voilà je m'arrête. Merci, de m'avoir laissé parler. »

Monsieur le Maire

« Une intervention ? Non ? »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, pour la réponse à Monsieur ALIBERT. En fait, les Villes qui ont délibéré, ont délibéré parce qu'elles voulaient aux yeux de la population assurer un positionnement sur le sujet. Mais pour autant, ces délibérations n'ont pas passé le Contrôle de Légalité en Préfecture ou en Sous-Préfecture, comme c'est le cas chez nous. Donc, s'en suit une bataille juridique avec le Parquet qui demande tout simplement l'annulation de la délibération au Tribunal Administratif et qui contraint ensuite la Collectivité à retirer la délibération. Si c'est un jeu que vous voulez jouer, après Monsieur le Maire..., ce n'est pas la direction qu'on prend. »

Monsieur le Maire

« Bien ! En tout cas pour terminer sur ce sujet et reprendre le cours du Conseil municipal, pour ma part soyez assurés les uns et les autres que je demande toutes les interventions et précisions à la fois donc à ENEDIS et à l'opérateur et que je suis bien conscient de l'ampleur du sujet et de la gravité du sujet dans tous les sens du terme.

Donc nous demanderons à ENEDIS d'amener sa part d'information de façon à ce que chacune et chacun puissent avoir une idée en connaissance de cause et en tout cas en ayant l'information nécessaire.

Je vous remercie toutes et tous pour cet échange. »